



CALMONT 2030

Démarche prospective

RESUME

Initiative de la municipalité de Calmont visant à analyser les scénarios d'évolution à 2030 afin de définir un plan d'actions politiques communal.

SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE	1
Introduction.....	4
La prospective, de quoi parle-t-on ?	4
Une méthode en 3 étapes	4
Phase de collecte et d'analyse	4
Phase exploratoire.....	4
Phase de construction	5
Constitution du groupe de travail	6
Phase 1 : Collecte et analyse de données	7
DEMOGRAPHIE	8
Analyse stratégique AFOM.....	9
Les enjeux pour l'évolution de la démographie :	10
Scénario privilégié pour 2030.....	10
ECONOMIE ET EMPLOIS	11
Histoire de l'activité économique sur la commune.....	11
Les entreprises sur Calmont en 2020	13
Focus sur l'agriculture	14
L'emploi sur Calmont.....	15
Salaires.....	17
Analyse stratégique AFOM.....	18
Les principaux enjeux pour l'économie :	19
Les enjeux pour l'agriculture :	19
Les enjeux pour l'emploi à Calmont :	20
Scénario privilégié pour en 2030.....	21
TOURISME	22
Hébergements sur la commune	22
Nuitées enregistrées (chiffres transmis par l'Office de Tourisme)	22
Restauration sur la commune	22
PATRIMOINE.....	23
Bref historique du village	23
Patrimoine naturel	27

Localisation des points remarquables en centre bourg	27
Patrimoine municipal, équipements collectifs	29
Analyse AFOM	34
Enjeux pour le tourisme et le patrimoine	35
Scénario privilégié pour en 2030	35
MOBILITE	36
Moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2018	36
Équipement automobile des ménages calmontais	37
Transport en commun par bus	37
Transport en commun par train (Saverdun, Cintegabelle, Villefranche)	37
Places de parkings sur la commune	38
La Circulation au sein de la commune	39
Analyse AFOM	41
Les enjeux pour la mobilité :	42
Scénario privilégié pour en 2030	43
SOLIDARITE	44
CCAS	44
L'équipement de santé	44
Logements sociaux	44
Analyse AFOM	46
Les enjeux pour la solidarité :	47
Scénario privilégié pour en 2030	47
MONDE ASSOCIATIF	48
Analyse AFOM	49
Les enjeux pour les associations :	50
Scénario privilégié pour en 2030	50
ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT	51
L'évolution climatique en Midi Pyrénées	51
Le contexte réglementaire	55
Les énergies renouvelables et Calmont	60
Scénario privilégié pour en 2030	63
EDUCATION	63
Les infrastructures	63
Analyse AFOM	64
Les enjeux pour l'éducation	65
Scénario privilégié pour en 2030	65

CULTURE	65
Enjeux de la culture	67
Scénario privilégié pour en 2030.....	67
Analyse AFOM	68
Synthèses des enjeux	70
Démographie :.....	70
Economie et emplois :	70
Agriculture :	70
Emplois:	70
Mobilité :	70
Solidarité :.....	70
Associations.....	70
Education.....	70
Culture.....	70
Notre vision pour 2030.....	71
Démographie.....	71
Economie et emplois.....	71
Tourisme et patrimoine.....	71
Tourisme et patrimoine.....	71
Mobilité	71
Solidarité	71
Associations.....	71
Ecologie et environnement	71
Education.....	72
Culture.....	72

Introduction

La prospective, de quoi parle-t-on ?

La prospective est une démarche basée sur une méthodologie éprouvée et largement documentée dans la littérature académique. Elle a été introduite après la seconde guerre mondiale, les besoins de l'époque justifiant l'utilisation de nouvelles méthodes pour planifier la reconstruction du pays.

Des démarches prospectivistes sont ainsi menées à différentes échelles du territoire, du niveau de l'état jusque dans les communes.

La prospective ce n'est pas lire dans une boule de cristal mais c'est explorer ce qui peut advenir ; les futurs possibles ; pour dégager ce qui peut être fait ; les politiques et les stratégies.

Une méthode en 3 étapes

La démarche de prospective a été codifiée en 3 phases qui bien que distinctes peuvent se chevaucher dans leur réalisation.

Phase de collecte et d'analyse

C'est une phase exploratoire qui permet, à partir de recherches, de répondre aux questions suivantes :

- Qui sommes nous ?
- Que peut-il advenir ?
- Qu'allons nous faire ?

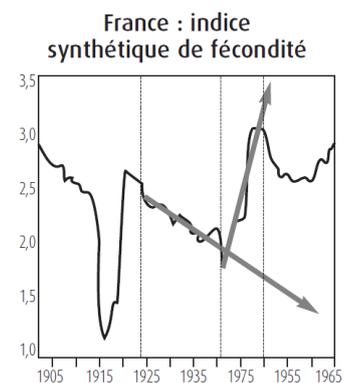
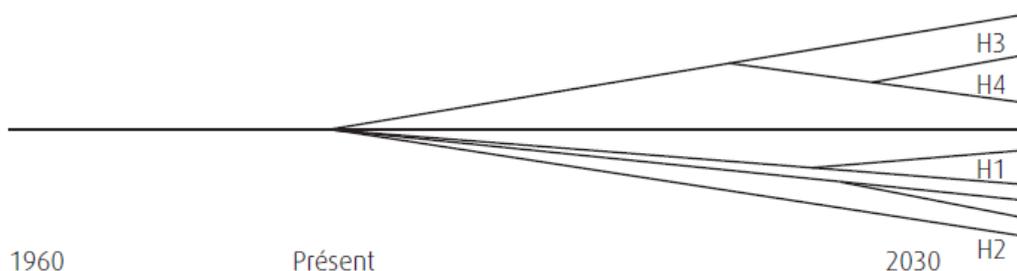
A partir des éléments clés identifiés pour le territoire, cette phase de diagnostic permet de comprendre les évolutions passées, l'état présent en prenant en compte le niveau local mais également l'environnement plus large. Il en résulte une analyse endogène (forces & faiblesses) et exogène (risques et opportunités).

Il s'agit pour nous de mener un diagnostic à 360° sur :

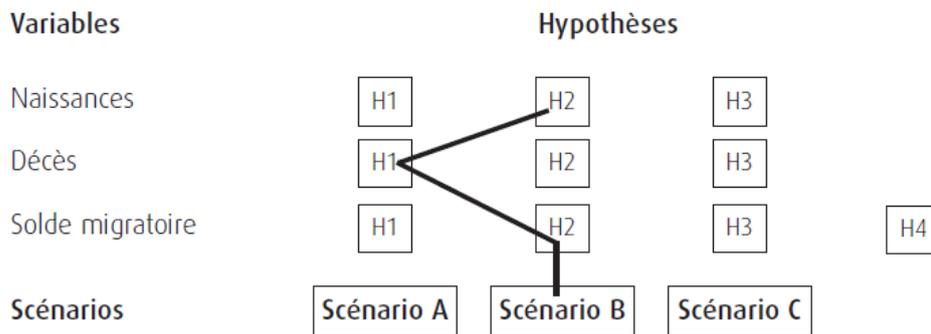
- L' Histoire locale,
- Les chiffres-clés (démographie, économie,...),
- Les tendances lourdes et signaux faibles,
- Les ruptures possibles,

Phase exploratoire

Dans cette seconde phase, il s'agit de construire des scénarios exploratoires au travers de l'analyse de données collectées. Des scénarios d'évolution des éléments clés et des enjeux identifiés lors de la phase précédente sont établis à partir de plusieurs hypothèses.



Cette phase d'exploration de futurs possibles et d'élaboration de futurs souhaitables aboutit à des scénarii contrastés par combinaison des hypothèses de chaque variable clé.



Les scénarios

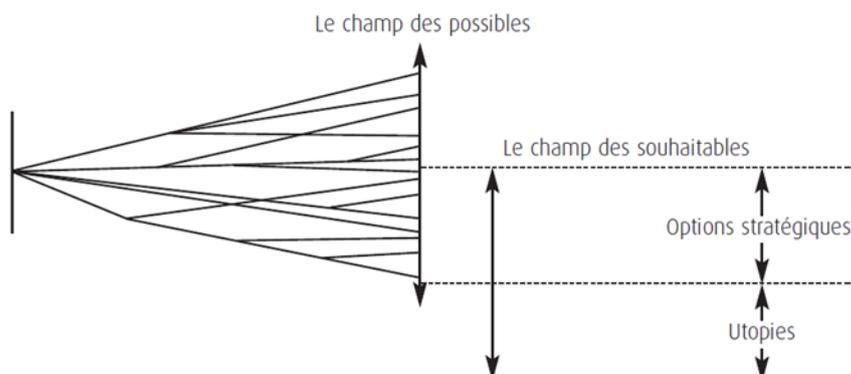
- ne parlent pas tous de la même chose,
- sont alternatifs (ils contiennent des marges de manœuvre et des possibilités de choix),
- et sont complémentaires (car rien n'est jamais tout blanc ou tout noir).

Exemple de scénario :

- Mobilité
 - Développement du véhicule électrique et apparition de nouvelles technologies,
 - Hydrocarbure pour voiture à 2€ le litre.
- Démographie
 - Baisse des constructions et contraction de la population après 2030,
 - Poursuite de la croissance démographique, exode urbain.
- Contexte social
 - Retraite à 70 ans,
 - Revenu universel.

Phase de construction

Cette étape consiste à formuler les choix stratégiques. Si la phase 1 décrit les enjeux, la phase 2 les futurs possibles, la phase 3 définit un projet et une politique d'aménagement.



Dans cette phase on sélectionne les scénarios à prendre en compte un projet est alors esquissé à partir de ces scénarios accompagnés par une politique d'aménagement.

Constitution du groupe de travail

Un appel à candidature auprès des élus a été passé lors du conseil municipal du 7 Juin 2021. Les élus ayant répondu présents sont :

- Christian Portet
- Daniel Casenave
- Annie Pera
- Anne-Marie Passot
- François Guibert
- Sylvain Almendro
- Marie Pierre Arnold
- Lionel Cauvin
- Brigitte Mir
- Fabienne Rouanne
- Jean-Christophe Guichou
- Justine Demonchaux
- Anne-Marie Coulon
- Laurent Ferré

Phase 1 : Collecte et analyse de données

L'objectif de la première réunion était de faire une introduction à la prospective, de décrire les 3 étapes du processus, puis de commencer la démarche.

Suite à cette présentation le groupe a travaillé en commun pour identifier les sujets à documenter. Les listes et les répartitions des sujets ont été établies comme suit :

- Démographie : MP Arnold, AM Passot
- Economie : L Cauvin, L Ferré
- Patrimoine tourisme : B Mir, A Pera
- Culture, education: JC Guichou, A Pera
- Mobilité : JC Guichou, F Rouanne
- Solidarité et santé, Associations : MP Arnold, AM Passot
- Ecologie, environnement et transition énergétique : D Casenave, C Portet, AM Coulon
- Rayonnement village : C Portet
- Infrastructure, équipements collectifs : J Demonchaux

Les groupes sont chargés documenter leurs sujets en collectant des données quantifiables et non-quantifiable.

- Quantifiable : Identifier les chiffres clés pour en documenter l'historique (l'horizon de temps pouvant être différent pour la pertinence de chaque sujet),
- Non-quantifiable : Des informations non chiffrées, l'histoire du village, ...

Pour chaque sujet les groupes avaient pour mission d'identifier :

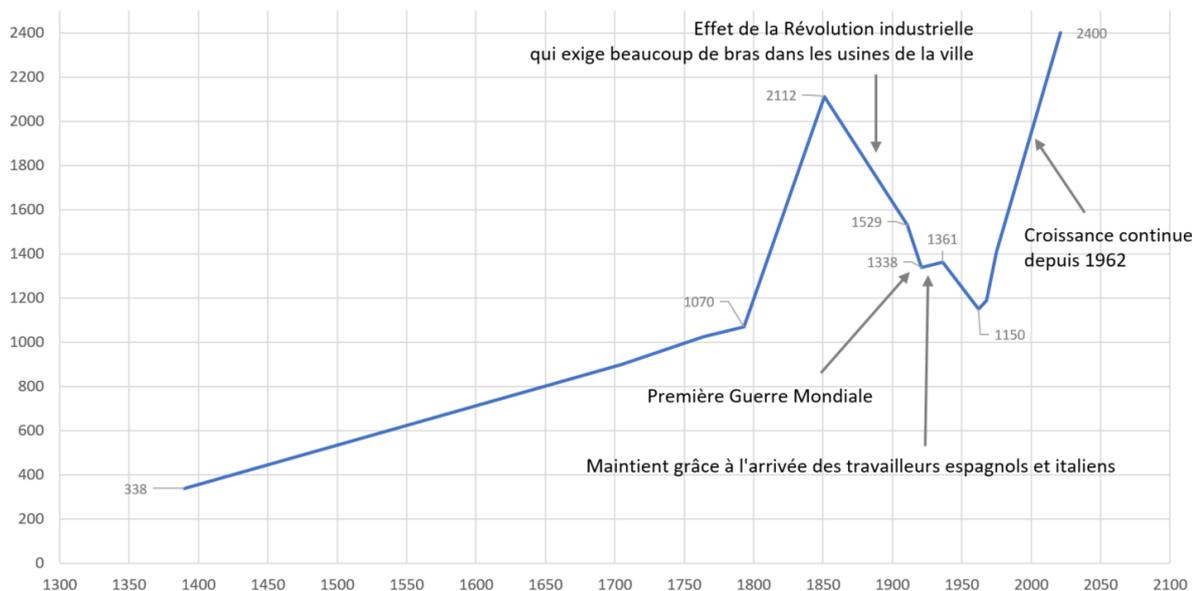
- Les variables clés,
- Les personnes ressources,
- Les évolutions des variables dans le passé,
- Les évolutions tendanciennes,
- Les inflexions qui pourraient modifier la tendance.

Une présentation contenant des vues satellites de Calmont a été fournie pour harmoniser les contributions. Les cartes sont jointes en annexe de ce document.

DEMOGRAPHIE

Bien qu'il soit difficile d'établir une comptabilité précise du nombre d'habitants de Calmont avant la révolution Française, des auteurs ont pu trouver un recensement du nombre de feu (foyers) au moyen-âge qui permet d'extrapoler un nombre d'habitant. Le premier décompte date de 1390.

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE A CALMONT



Nous pouvons noter un accroissement continu de la population depuis le moyen-âge et lors de la renaissance bien que les données disponibles ne permettent pas de prendre en compte les fluctuations liées aux guerres et aux épidémies. Les comptages de 1705 et 1764 confirment cette tendance. Puis à partir de la Révolution française de fortes fluctuations dans l'effectif de la population calmontaise :

Après la Révolution française, la population de Calmont a doublé en l'espace de 60 ans (1070 hab. en 1793 jusqu'à 2112 hab. en 1851) pour être divisée par 2 les 100 années suivantes (1150 hab. en 1962). Depuis 1962, on constate une progression constante de la population calmontaise pour atteindre aujourd'hui 2400 habitants.

La tendance annoncée par l'INSEE est une poursuite de la croissance sur un rythme modéré pour atteindre 2600 habitants en 2030.

Une enquête a été menée sur les nouveaux arrivants à Calmont depuis 2019 et sur leurs motivations. Ils ont en majorité entre 30 et 40 ans et sont venus s'installer à Calmont pour le cadre de vie, le calme de la campagne, la présence de la rivière pour élever leurs enfants. La proximité de l'autoroute et la présence de commerce ont exercé une influence dans leur choix bien que leur bassin de consommation soit principalement sur l'Ariège. Enfin, ils travaillent tous à l'extérieur de la commune.

36 permis de construire ont été déposés en 2019. 45 en 2020 et 23 à mi-2021.

ATOUTS <ul style="list-style-type: none">• Autoroute• Prix des terrains• Attrait du rural• Structures d'accueil de l'enfance• Producteurs locaux• Energies renouvelables• Présence de la rivière• Tissus associatif important et varié• Capacité station d'épuration : 3500 eq. Hab.	FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">• 25% de la populationa plus de 60 ans• Pas de proposition d'emploi sur place• Manque de location• Pas de centre bourg attirant• Manque de zone commerciale• Etat de la voirie• Capacité limité des infrastructures• Peu de transport en commun
OPPORTUNITES <ul style="list-style-type: none">• Conséquences du carburant• Essoufflement u confinement (Covid)• Co-voiturage en expension• Télétravail	MENACES <ul style="list-style-type: none">• Village dortoir• Prix du tissu associatif

Les enjeux pour l'évolution de la démographie :

- Les coûts des déplacements (carburants fossiles ou électricité),
 - La facilité de déplacements par transport en commun,
 - L'évolution du télétravail,
 - La volonté de « bien vivre », le cadre de vie,
 - La présence d'un parc locatif.
-
- **Les coûts de déplacements**

L'impact du coût des carburants sur les Calmontais se déplaçant sur la métropole toulousaine est important. Si la crise pétrolière de 1973 n'a pas eu d'impact sur la croissance de la population à Calmont, l'augmentation du prix des carburants fossiles influe sur le pouvoir d'achat et sur la décision d'installation sur la commune.

Jusqu'à présent cet impact était contrebalancé par les prix du m², bien moindre qu'en première couronne Toulousaine, mais jusqu'à quel niveau l'augmentation du prix des carburants restera t'il sans impact ?

Le prix de l'essence et du gasoil en septembre 2021 sont de 1.6€ / litre en moyenne.

- **La facilité de déplacement en transport en commun**

Se référer au chapitre Mobilité.

- **Le télétravail**

Le télétravail est une évolution de la société accentuée par la crise sanitaire (beaucoup l'ont découvert). Il se place dans un contexte technologique favorable avec le déploiement de la fibre optique et de la téléphonie mobile et répond aux enjeux sociétaux et aux attentes des travailleurs :

- Diminution de l'impact environnemental des déplacements,
- Gain de temps,
- Evolution de la réglementation depuis 2012,
- Flexibilité des horaires,
- Meilleure conciliation de la vie privée et professionnelle.

Les évolutions possibles du télétravail sont

- L'hybridation du travail (présentiel / télétravail),
- L'augmentation du Flex office (les employés n'ont plus de bureaux attitrés ce qui permet une diminution des m² de bureaux),
- La possibilité de s'éloigner de son lieu de travail (Parisiens à Calmont).

Scénario privilégié pour 2030

- Croissance de la population maîtrisée sur la poursuite de la tendance actuelle (21 habitants par an en moyenne sur les 46 dernières années)
- Point d'attention : Population majoritairement propriétaire qui va donc vieillir et manque d'offre en location.

ECONOMIE ET EMPLOIS

Histoire de l'activité économique sur la commune

L'activité économique est primordiale pour l'équilibre d'un territoire. On trouve dans la littérature des traces d'activité depuis 1900. Une recherche documentaire et la contribution de Pierre Marty nous ont permis d'établir le tableau en page suivante.

Il apparaît qu'au début du XX^{ème} siècle, la population de Calmont était autonome. Tous les services étaient accessibles dans le village que ce soit pour la maison, l'habillement ou les activités agricoles. Il est intéressant de noter que 7 pêcheurs professionnels vivaient alors de leur pêche dans la rivière.

A cette époque, en plus du marché hebdomadaire, une importante et renommée foire mensuelle était organisée. Les hôtels et auberges du village étaient alors complets.

Au cours de la première moitié du siècle passé le nombre d'établissement a fortement diminué et leur type a évolué pour s'adapter aux besoins et souhaits de la population. Cette tendance c'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui où le nombre d'établissements est encore plus faible qu'en 1950. Calmont n'est plus autonome mais dépend des boutiques et centres commerciaux de Saverdun, Mazères, Nailloux, Pamiers ou Toulouse.

L'évolution de la société avec l'apparition de l'automobile et l'avènement des grandes surfaces explique grandement cette transformation qui est générale et touche tous les pays occidentaux industrialisés.

1900	1950	2021
3 moulins	1 moulins	
5 épiciers	6 épiciers	1 épicier buraliste
5 boulangers	2 boulangers	2 boulangers
2 bouchers	2 bouchers	1 boucher
3 marchands de grain	1 marchand de grain	
3 primeurs		2 maraichers
3 jardiniers	3 jardiniers	1 jardinier
7 pêcheurs		
3 marchands de tissu		
3 couturières	3 couturières	
4 forgerons	1 forgeron	1 serrurier
3 charrons		
1 peintre		
1 bourrelier		
2 cordonniers	1 cordonnier	
	1 tonnelier	
4 sabotiers		
1 sandalier		
3 maçons	2 maçons	1 maçon
1 chaisier		
1 horloger		
2 coiffeurs	3 coiffeurs	2 coiffeurs
5 lavandières	2 lavandières	
4 cantonniers		7 cantonniers
6 laitiers	5 laitiers	
4 négociants de bestiaux	3 négociants de bestiaux	
8 aubergistes		1 restaurant
5 cafés	3 cafés	1 café / restaurnat
6 transporteurs	1 transporteur	
6 musiciens	1 musicien	
1 buraliste	1 buraliste	
1 juge de paix		
6 instituteurs	4 instituteurs	7 instituteurs
1 bureau de poste	1 bureau de poste	
1 notaire	1 notaire	
	2 médecins	2 médecins
	1 quincailler	
	1 pâtissier	
	3 plâtriers	
	1 infirmière	3 infirmiers
	1 curé et 1 pasteur	
	1 chiffonnier	
	1 rémouleur	
	1 vannier	
		4 restaurations à emporter
		1 toiletteur canin
		1 camping
		2 kinésithérapeutes
		1 entreprise de plomberie
		2 garages
		1 salon d'esthétique
		1 pépinière
		1 maison de retraite
		1 pharmacie
		1 luthier
		2 entreprises multiservices
		1 centre équestre
		1 brocante
		2 apiculteurs
		1 décoratrice d'intérieur
		1 pâtissière
		1 électricien
		1 charpentier
		1 chauffagiste
		1 ramoneur

La dernière fermeture marquante est celle de la station-service Frojo en 2000, qui était implanté sur le site de l'actuelle salle multisport.

Les entreprises sur Calmont en 2020

Différentes sources sont disponibles pour collecter des informations sur les entreprises. Elles aboutissent à des chiffres différents qui peuvent s'expliquer par la nature des activités prises en compte par chacune des sources. Pour plus de clarté nous afficherons les informations issues de l'INSEE.

Le nombre d'entreprises créées chaque année varie entre 10 et 25 depuis 2010. La majorité d'entre-elles sont des entreprises individuelles. Ce nombre d'entreprises inclut les SCI qui ne génèrent pas d'emplois mais permettent la gestion des biens immobiliers.



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Il en résulte que le nombre d'entreprises augmente chaque année sur la commune. Le site de l'INSEE donne également un classement par type d'activité des entreprises créées en 2020 :

Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2
Construction	2
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	9
Information et communication	2
Activités financières et d'assurance	0
Activités immobilières	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	3
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	0
Autres activités de services	4
Total	22

Le nombre d'entreprises présentes sur la commune en 2018 était :

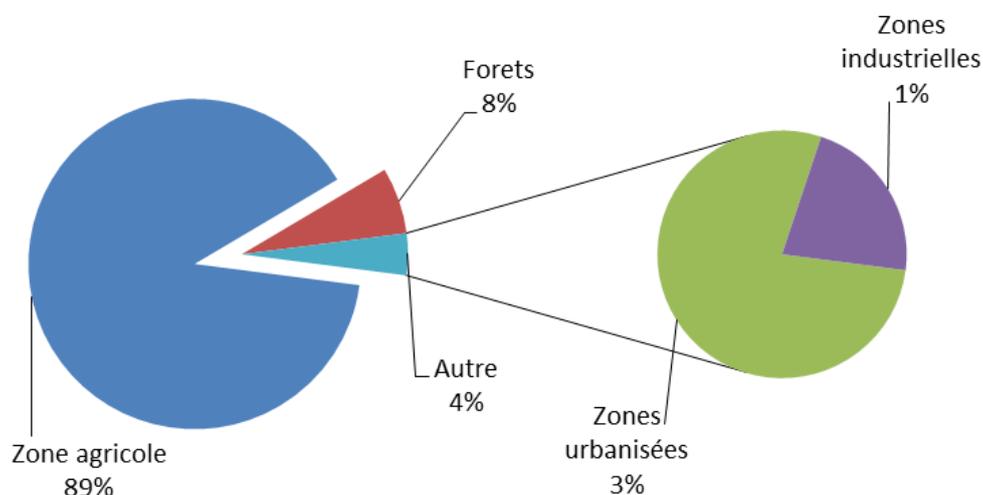
Nombre d'unités légales au 31 décembre 2018 par secteur d'activité	
	Calmont
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	12
Construction	23
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	27
Information et communication	2
Activités financières et d'assurance	0
Activités immobilières	2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	24
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	13
Autres activités de services	13
Total	116

Focus sur l'agriculture

L'inventaire présenté au chapitre suivant ne comprend pas les exploitations agricoles qui sont au nombre de 45 en 2021 :

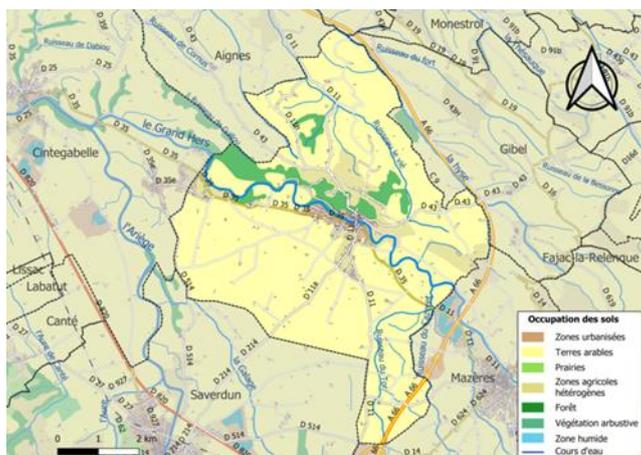
- 28 exploitations céréalières
- 17 exploitations d'élevage
- A recompter !

Calmont est, en surface, un territoire essentiellement tourné vers l'agriculture avec 89% de terre agricoles (en baisse de 2,4% entre 1990 et 2018).



La proportion de forêt y est de 8% pour une moyenne départementale de 35%.

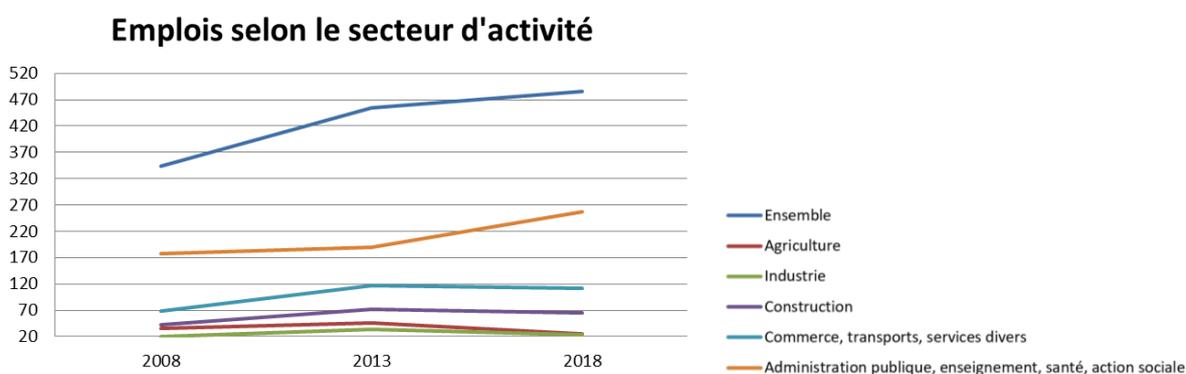
La proportion de zone urbanisée est identique à la proportion départementale mais plus faible qu'au niveau national (5,5%)



Le nombre d'agriculteurs sur la commune a baissé lors de la dernière décennie (illustration au chapitre emploi). Cette tendance est identique à celle observable au niveau national avec une diminution du nombre d'exploitation et une augmentation de la taille des exploitations restantes.

L'emploi sur Calmont

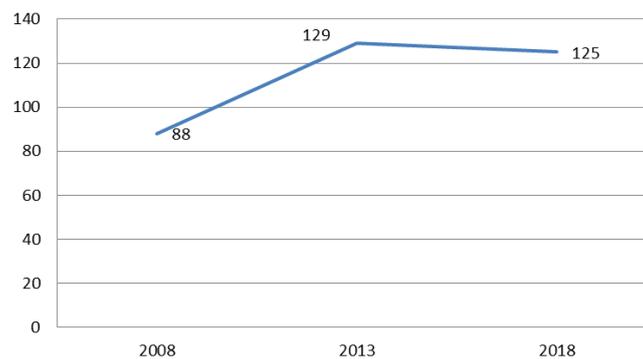
D'après l'INSEE, le nombre d'emplois sur la commune est aux alentours de 470 postes. Ce nombre a connu une augmentation lors de la décennie passée.



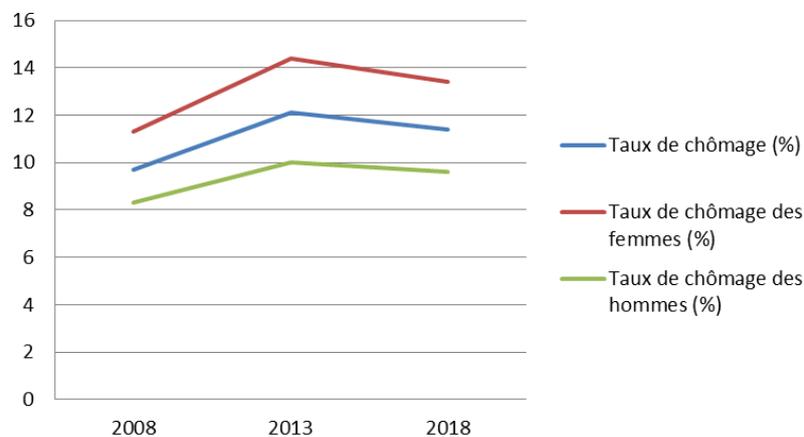
Cependant il est intéressant de noter que le nombre d'agriculteurs a baissé de même que les emplois dit industriels. Dans le même temps les emplois liés à l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale ont augmenté.

Nous retrouvons cette tendance dans le graphique suivant qui illustre l'évolution de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle. Le nombre d'agriculteurs est en baisse avec celui des ouvriers et des professions intermédiaires alors que le nombre d'employé et d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise augmente. Ce dernier nombre a presque doublé en 5 ans ; on peut en conclure que nombre de Calmontais ont créé leur activité. L'évolution du statut d'auto-entrepreneur n'y est pas étrangère, il faudra cependant veiller à la couverture sociale et la précarité de ces emplois.

Le nombre de chômeurs sur la même période a connu une augmentation.

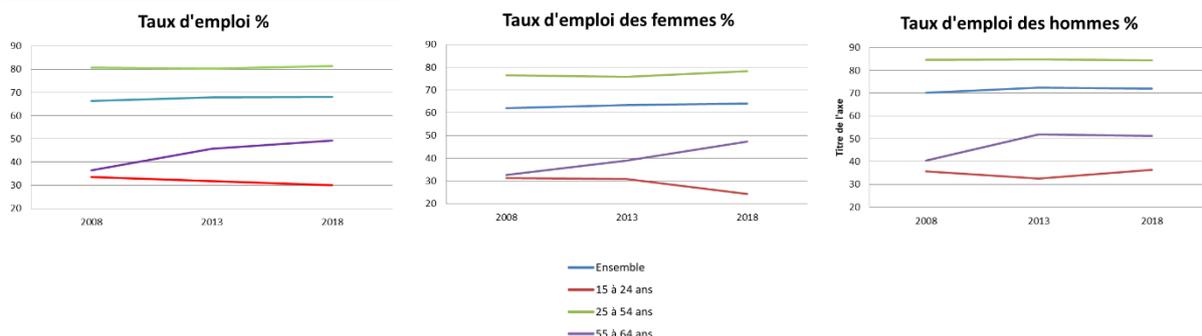


Il est intéressant de noter que le taux de chômage sur la période a suivi la même évolution. Une augmentation entre 2008 et 2013 (crise économique consécutive à la crise des sub-primes) puis une légère décroissance les 5 années suivantes.



Le taux de chômage montre une inégalité homme / femme que l'on observe également au niveau national.

Le taux d'emploi par catégorie d'âge est également un élément intéressant à analyser.



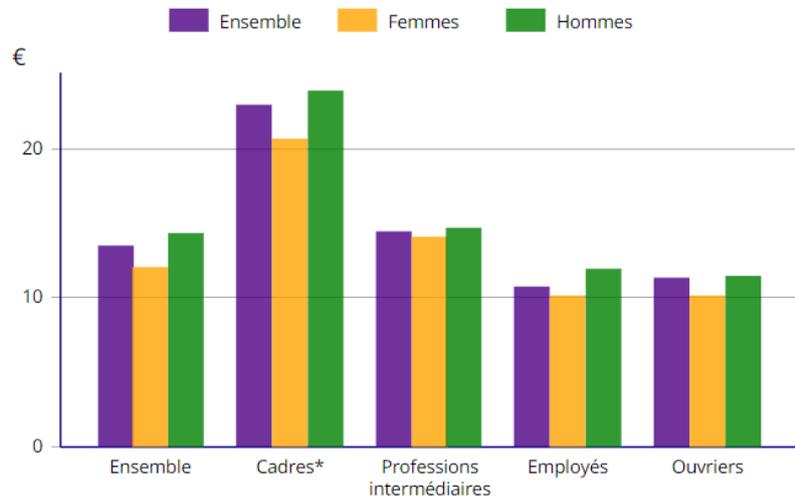
Le taux d'emploi des plus jeunes a diminué sur la décennie (2008-2018) probablement lié à la poursuite d'études. Ce sont principalement les jeunes femmes qui ont contribué à cette baisse, le taux d'emploi des jeunes hommes remontant dans la deuxième partie de la décennie.

Le taux d'emploi des femmes de 55 à 64 ans a augmenté régulièrement alors que celui des hommes a stagné dans la deuxième moitié de la décennie.

Salaires

Différentes études menées ainsi que les retours de l'administration fiscale montre que le revenu moyen des habitants de la commune de Calmont est un des plus faibles de la communauté de commune Terres du Lauragais.

SAL G1 - Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2018



ATOUTS <ul style="list-style-type: none">• Zone de plaine favorable à la construction• Révision du PLU à venir• Prix des terrains	FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">• Pas de maîtrise foncière (terrains privés)• Zone éloignée• Stationnement centre bourg• Absence d'un distributeur de billet
OPPORTUNITES <ul style="list-style-type: none">• Développement de la fibre• Accès à l'Autoroute• Reprise des commerces par des jeunes• Proposer d'autres moyens de déplacement (cheminement doux, piste cyclables)• Relocalisation (retour du savoir faire Français)	MENACES <ul style="list-style-type: none">• Dynamisme de CC de l'Ariège (zone industrielle voisine)• Commerce sur internet (Amazon, drive,...)• Commerçants proches de la retraite• Entreprises voulant être plus près de leur clientèle

Les principaux enjeux pour l'économie :

- Le dynamisme et « l'agressivité » de la communauté de communes des portes d'Ariège et Pyrénées.
- L'accès à l'internet haut débit.
- L'accès à l'autoroute
- Le commerce numérique

Le dynamisme et « l'agressivité » de la communauté de communes des portes d'Ariège et Pyrénées.

La communauté de communes cherche à attirer les entreprises sur son territoire en proposant des prix attractifs et des avantages fiscaux sur les communes en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). Elle possède 7 zones d'activités sur lesquelles plusieurs centaines d'hectare de parcelles restent à aménager : Gabrielat, Les Pignès (au péage de Mazères), Bonzom, Garaoutou, Le village automobile, le Chandelet, Pic.

L'accès à l'internet haut débit.

L'installation de la fibre est sa mise à disposition est en cours sur la commune depuis septembre 2020. Il devrait être achevé en 2021 sauf pour les écarts où certains fournisseurs d'accès (qui ont la charge des derniers mètres de réseaux) refusent de connecter les habitations lorsque la distance devient importante.

L'accès à l'autoroute

L'accès à l'autoroute sur la partie Sud du village est possible sans avoir à traverser le village. Cela favorise un positionnement des entreprises proche de la route de Pamiers.

Le commerce numérique

Le développement du commerce numérique a commencé au début des années 2000 et se poursuit actuellement. Le nombre d'acheteur sur internet est toujours plus important et le nombre de fourgons de livraison que l'on peut voir sillonner les rues et chemin du village est en constante augmentation.

De la même façon que les supermarchés ont détrônés les petits commerces dans les années 80, l'achat en ligne va progressivement prendre la place du commerce traditionnels que se soit en livraison à domicile, en click and collect ou en livraison dans des casiers.

Les enjeux pour l'agriculture :

- Gaz à effets de serre
- Pesticides
- Ressources en eau
- Le maintien des exploitations

Gaz à effets de serre

L'agriculture est le 3ème contributeur après le transport et le résidentiel (sources INRA). Elle contribue à 80% des émissions de méthane (élevage) et 83% des émissions de protoxyde d'azote

(engrais). Cependant elle ne contribue qu'à 2% des émissions de dioxyde de carbone. Des solutions de réduction existent : Unités de méthanisation comme celle installée entre le Vernet et Saverdun ou des changements de pratiques.

Pesticides

La chute spectaculaire du nombre d'insectes et d'oiseaux dans les deux dernières décennies, amorce une prise de conscience. 70% des français souhaitent que les agriculteurs diminuent de moitié la fréquence des traitements des cultures par des pesticides dans les 10 ans à venir. Des solutions de réduction existent : Désherbage mécanique, changements de pratiques (rotation des cultures, labour, ...), sélection génétique des plants.

Ressources en eau

La baisse des précipitations en hiver et de l'enneigement des Pyrénées font craindre aux experts des probables pénuries d'eau en été. D'ores et déjà on constate des réactions des citoyens face aux arrosages massifs des cultures (arrosage lorsqu'il pleut ou arrosage des chaussées).

La principale culture incriminée est le maïs, cependant les volumes prélevés en France sont plus faibles que dans l'ensemble de l'Europe (données chambre d'agriculture)

- France : 1 700 m³/hectare/an
- Espagne : 4 800 m³/hectare/an (culture maraichères)
- UE : 4 000 m³/hectare/an

Des solutions de réduction existent : changement de cultures (mais avec un impact sur les filières de production)

Le maintien des exploitations

La décennie passée a vu une baisse importante du nombre d'exploitations. Leur nombre a presque été divisé par deux entre 2013 et 2018.

Le maintien et l'installation d'exploitants agricoles, céréaliers ou éleveurs est un enjeu important pour les prochaines années.

Les enjeux pour l'emploi à Calmont :

- Contexte économique global
- Installation d'entreprises

Contexte économique global

L'évolution de l'emploi sur la commune suit les tendances régionales et nationales. L'impact des mesures décidées à de plus haut niveau et des grandes tendances économiques (croissances, crises, ...) se retrouvent sur la commune qui a peu de levier pour influencer sur l'emploi au niveau local.

Installations d'entreprises

L'installation de nouvelles entreprises est un élément indispensable pour que le nombre d'emplois sur la commune suive l'accroissement de la population. Ainsi, bien que la compétence économique soit portée par la communauté de commune, la commune de Calmont doit se fixer des objectifs en

termes d'accueil de nouvelles entreprises et décliner ses objectifs dans ces actions (réserves de surfaces dans le PLU, incitation à l'installation, ...)

Scénario privilégié pour en 2030

- Pour les entreprises, maintenir nos capacités d'accueil dans la limite des 4 hectares actuels (cette limitation nous est imposée par le SCOT du Pays Lauragais)
- Pour les commerces, maintenir les commerces existants tout en favorisant l'accueil de nouveaux commerces, notamment un restaurant.
- Point d'attention : Analyse des besoins de la population âgée de Calmont et accord de ces besoins avec ceux de la population jeune qui s'installe.

TOURISME

La compétence Tourisme est exercée par la communauté de commune Terre du Lauragais, qui gère l'office de Tourisme dont le siège est localisé au village des marques à Nailloux.

Hébergements sur la commune

La commune comprend les hébergements de tourisme suivants :

- 1 camping comprenant :
 - 22 emplacements, dont 8 mobil-homes
 - Aires de camping-cars
 - 3 chambres d'hôtes
- 2 gîtes « meublé tourisme »
- 2 chambres d'hôtes
- 6 hébergements opérateurs numériques (Abritel, Airbnb ...)

Nuitées enregistrées (chiffres transmis par l'Office de Tourisme)

	2019	2020	2021
Chambres d'hôtes	178	441	62
Camping	1487	2152	1667
Meublé tourisme	68	154	63
Total	1733	2747	1792

2020 : Année « COVID »

L'Office de Tourisme a noté une bonne fréquentation sur notre territoire de Terre du Lauragais. Beaucoup de citoyens ayant opté pour des vacances, nature, calme, famille, dans un rayon kilométrique de 50 à 400 km de leur domicile.

2020, démontre que nous avons un attrait touristique certain et un bon potentiel d'accueil, cependant les chiffres sur Calmont ont été faussés par les chantiers (gaz, fibre) pour lesquels de nombreuses nuitées professionnelles ont été enregistrées.

2021

Les chiffres sont en baisse, revenant à leur valeur d'avant crise, Les vacanciers ont retrouvé les habitudes en privilégiant le littoral, la montagne et les pays limitrophes.

Restauration sur la commune

L'offre de restauration sur la commune se compose de 2 restaurants dont 1 saisonnier et d'offres de restauration à emporter (Pizza, cuisine créole, chinois et poulets rôtis).

Il faut noter que l'offre est en augmentation depuis plusieurs années.

PATRIMOINE

La commune de Calmont est une bastide qui possède un patrimoine historique riche et une histoire remontant au moyen-âge. Nous pourrions imaginer des fils conducteurs pour visiter notre village ;

- Protestantisme (peut-être relié aux communes voisines)
- Histoire d'eau : Fontaines, Hers, ruisseaux, sources, puits, moulins....
- Patrimoine bâti, maisons de caractère,...

Exemple de circuit que nous pouvons imaginer :

- Place des Canelles : son histoire, son utilisation, son évolution....
- Le pont : 4^{ème} pont construit, destructions, crues,....
- Maison de Sardinoux : Demeure d'Alcide Gout.
- Tours : maison fortifiée, son rôle, sa construction
- Les abattoirs : Quartier de la Hierette (lié au protestantisme)
- Le temple
- La halle : construction, symbolique...
- Place Jeanne d' Arc (Ancien quartier des buttes, son histoire,...)
- Eglise
- Rue du Pétré (Une des plus anciennes de Calmont)
- Le vieux moulin

Ces circuits pourraient être agrémentés avec l'histoire locale, les figures locales (A.Gout, Razat le carillonneur, A.Méric), les vieux métiers, les sobriquets, les anciennes maisons, fontaines, passages, les nom des rues.

Bref historique du village

Sources : Anne Berdeil, Pierrot Marty, Pierre Rouanne Archives Départementales

Entre -10 000 et -4 500 : Des fouilles lors de la construction de l'autoroute effectuées en 2000 ont mis à jour des fragments de poteries attestant d'une présence humaine dès le néolithique.

-200 : Premières constructions groupées

Date inconnue : Présence d'un château comtal route de Gibel. (Aujourd'hui disparu)

1000 : Traces des poteries Wisigothes

1202 : Otton de Leran se donne à saint Sernin

1218 : Pauliac prend le nom de Calmont

1230 : 1^{ère} évocation d'une église, sa localisation est inconnue.

1244 : Fondation de la bastide par Alphonse de Poitiers. Elle comprend des consuls et sert de chef lieu à un bailli (officier remplissant des fonctions judiciaires, financière et militaires au nom du roi)

1263 : Une maison fortifiée permettait de surveiller le gué, possiblement à l'emplacement des Tours ou en face place de Canelles. Il existait un 1^{er} pont romain avec tour bureau d'octroi. Sa date de construction est inconnue.

1348 : Calmont est épargné par la peste noire

1390 : Premiers moulins à blé ou pasteliers répertoriés. Le "vieux moulin » a été la propriété du comte de Calmont jusqu'en 1797 puis du Château de Terraqueuse jusqu'en 1940. Il est alors devenu la propriété de la famille Rebiscoul.

1480/1490 : Construction du château de Terraqueuse par Jean de Château-Verdun, sénéchal du comte de foix.

1530 : Construction 1er temple protestant à l'emplacement de l'actuel presbytère.

1531 : Suite aux différends qui opposaient le prieur de Saint Serninet les consuls, Les réparations à effectuer sur le clocher l'édifice de l'église Notre Dame de Calmont ne sont pas réalisées.

1625 : L'Eglise, le temple et le pont romain sont détruits pendant les guerres de religion. Le village se soulève mais le maréchal de Thémynes brûle la ville et le pont romain le 22 Août. Un 2^{ème} pont est reconstruit en briques et galets, la date exacte n'édification n'est pas connue. Il sera emporté avec une tour lors de l'inondation de 1875.

1630 : Construction du 2ème temple, toujours à l'emplacement actuel presbytère. L'église ne sera pas reconstruite tout de suite, remplacée par un oratoire bâti à Saint Sernin à environ 2km du village sur un terrain marécageux.

1640 : La famille De Paulo porte le titre de baron de Calmont et de Terraqueuse.

1641 : Première mention du moulin de Terraqueuse fonctionnant grâce à la captation de 5 sources, il existait apparemment avant cette date.

1675 : Construction de la fontaine du bout du Pont, dite « Fontaine des Canelles ». Son nom viendrait du tuyau « canela » qui amenait l'eau.

1668 – 1685 : Le Temple est détruit suite à la révocation de l'Edit de Nantes. Durant cette période pas de lieu de culte. Les protestants se réunissaient secrètement dans les "Assemblées du désert".

1682 : Début de la reconstruction de l'église sur les fondations de l'église primitive

1691 : Inauguration de la nouvelle église

1692 : 1er baptême dans "l' esglise neufve de Calmont" .2 cloches (1 grande et 1 petite devaient être placées dans le clocher) .

1721 : Antoine de Paulo est sénéchal du Lauragais

1740 : construction de la fontaine de Massat qui sera ruinée en 1748. Elle sera reconstruite sous le jardin du curé, abritée par une voute gothique murée en 1960. Sa localisation est inconnue.

1745 : Installation d'une horloge à poids (remontée 2fois /jour par le sonneur de cloches). Ces frais seront pris en charge par la municipalité à partir du XIXième siècle.

1753 : Ajout d'une cloche de 135Kg dédié à Saint Sernin au clocher de l'église. Le parrain est le Vicomte François de Paulo et sa marraine la comtesse de Valence, sa fille.

1755 : Création maison d'oraison Protestante, sa localisation est inconnue.

1792 : Un arbre de la liberté est planté à l'angle de la rue André Méric et ed l'ancienne route de Mazères.

1799 : Insurrection royaliste menée par le comte de Paulo qui fait abattre l'arbre de la liberté. Il s'empare de Saverdun mais sont battus au Vernet . Le château de Terraqueuse, est incendié.

1800 : Construction de la 1ère halle en bois, masquant l'entrée de l'église. Apparition du 1er abattoir devant église, accolé à la halle et école.

1803 : Construction d'un 3ème temple d'une surface de 100 m² avec une tribune en forme de galerie et un jardin attenant sur rivage de l'Hers. Il était situé au fond de la rue du Pétré.

1819/1825 : Création d'une Ecole d'enseignement mutuel (protestante) et Ecole du Dimanche dans la salle Camille Fines.

1834 : Création du moulin de la Nation, moulin farinier à eau situé avenue de Cintegabelle à niveau du ruisseau du Pradas et de Peyret.

1845 : Devenu trop exigü le temple est revendu pour devenir la mairie. Il hébergera aussi une école de garçons.

1846 : Inauguration du 4ème temple, celui que nous connaissons. Il faut noter que la cloche fut offerte par les protestants de Londres et qu'une bible est enterrée sous la 3ème marche du perron. Son architecte est M Laffon.

1855/1857 : Agrandissement de l'église et reconstruction de la façade et du clocher par l'architecte Mr Lallemand.

1855 : Déplacement de l'abattoir suite à l'agrandissement de l'église. Le projet ne sera validé qu'en 1887. Le nouvel abattoir se situe quartier de la Hierette (aujourd'hui du Barry).

1856 : L'école est intégrée à la mairie rue du Pétré

1865 : Don de la parcelle, route de Nailloux par testament du curé de Calmont (Laurent Stanislas Castet) pour la création du calvaire. Il fait également don de sa maison d'habitation (Grande rue du Moulin) avec le souhait qu'elle serve d'école de filles dirigée par les sœurs de Nazareth. Jusqu'à ces dernières années elle servit d'école maternelle Notre Dame de la Paix.

1867 : Construction de la fontaine de Fortanié.

1867 : Création de l'abreuvoir sur la place du bout du pont par l'architecte M. Rolly. Le plan date du 23 Mai 1867.

1875 : Grande inondation le 23 juin. 1/4 des habitations sont emportées, soit 102 maisons dont la mairie et l'école. Le pont ainsi que la tour de garde sur la place bout du pont sont détruits.

1877 : Un projet de reconstruction de la mairie et de l'école sur la place du bout du Pont n'est pas retenu.

1877 : Construction d'un 3ème pont avec une arche en structure métallique de 45 mètres.

1881 : La chapelle de Nazareth apparaît sur le cadastre au-dessus de la route de Gibel. Elle existait bien avant mais apparaît sur cadastre seulement à cette date.

1884 : Projet de démolition et de reconstruction de la halle à l'image de nos voisins de Nailloux en 1806 et Mazères en 1851. Dans le même temps un projet de réaménagement du cœur de village démarre pour créer une nouvelle place. Pour cela six maisons sont démolies pour un coût de 20 000F. La nouvelle place comprend deux mesures à grain, un magasin de 21 m², une zone de stockage, et deux cellules carcérales de 10 m².

1884 : Ouverture du 1er bureau de Poste installée rue du Vieux Moulin.

1886 : Construction de l'école et des locaux de la mairie dans le même bâtiment qui est aujourd'hui l'école Marie Carpentier.

1887 : Création du fronton décoratif en terre cuite de la halle (attributs de l'agriculture : blé, maïs, raisins, outils et symbole de la République) par l'entreprise Giscard à Toulouse, spécialiste en ornements architecturaux en terre cuite.

1899 : Suite à un incendie 8 maisons de la place Jeanne d'Arc sont anéanties dans l'ancien quartier des buttes, vestige du Moyen Age avec maisons insalubres à pans de bois.

1900/1905 : Rachat de l'ancien quartier des buttes pour créer la Place Jeanne D'Arc.

1904 : Ajout de la sacristie à l'église.

1907/1908 : Construction du pont bascule (poids public). Le projet a été lancé en 1882, mais voté au CM du 17.11.1907...soit 25 ans après.

1908 : Arrivée du téléphone à Calmont, huit ans après le début du déploiement en France.

Mi XXème : La mairie est installée "Maison Sardinoux" Face à la poste.

1928/1929 : Travaux de toiture sur le lavoir qui est aujourd'hui le bassin de pisciculture.

1930 : La poste s'installe où est établie l'actuelle pharmacie.

1933 : Fermeture des arceaux de la halle.

1944 : Martyre de 4 Calmontais par les soldats allemands. René Vidal, Louis Calvet, Jean Ruiz et Henri Lanfant sont pendus sur la place des Cannelles.

1947 : Les mesures à grain sont supprimées et remplacées par une estrade qui sera démontée en 2011/2012

1954 : Construction du 4ème pont, le pont actuel.

1955 : Création de la place du 16 juillet avec busage du ruisseau de Massat ou du Rossignol.

1957- 1982 : Rénovation et embellissement l'église.

1956 : Construction de l'actuelle mairie par les architectes Pierre Viatge et Fabien Castaing, influencés par le Corbusier. La fin des travaux sera en 1959.

1969 : Fermeture définitive des abattoirs.

2001 : Inauguration de l'autoroute A66.

2002 : Création de la communauté de communes de coloursud

2008 : Nouvelles cloches offertes par M. Darles installées dans les baies campanaires longtemps inoccupées.

2008/2011 : Ravalement général de l'église.

2016 : Fusion de la communauté de commune de coloursud avec Cœur Lauragais (Caraman) et Cap Lauragais (Villefranche) pour créer Terre du Lauragais.

Malheureusement, nous pouvons constater que très peu d'informations sont disponibles sur le bâtiment le plus emblématique de Calmont, Les Tours. On sait qu'au XIXème siècle, elles servirent de pigeonniers comme en attestent les faïences destinées à protéger des rats.

Patrimoine naturel

Calmont possède un patrimoine naturel riche avec l'Hers vif qui la traverse. De nombreux pêcheurs la fréquentent mais ces berges ne sont pas aménagées.

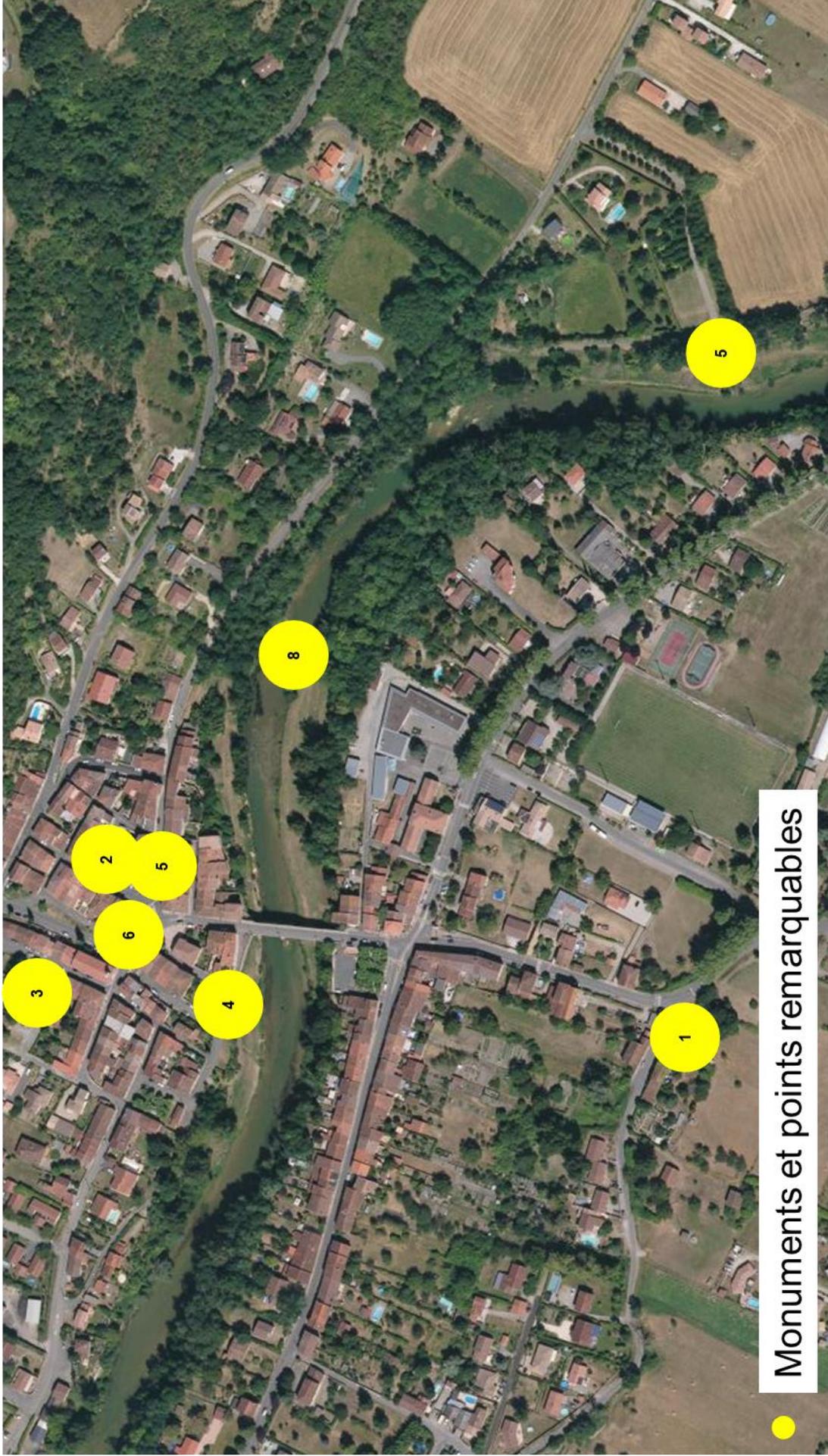
Un ponton d'amarrage pour les canoés a été mis en place en 2020 à la plage. Ce ponton fait partie d'un aménagement de la rivière mis en œuvre avec les communes de Mazères et Belpech pour favoriser les activités sportives aquatiques.

Les chemins de randonnées entretenus par l'association Sentier Nature Calmontais attirent de nombreux promeneurs. Un plan des chemins est affiché place du 16 juillet 1944 contre la halle, montrant les différents parcours et leurs longueurs.

La valorisation de ce patrimoine, en racontant son histoire, décrivant la faune, la flore ou en développant les manifestations sportives comme les courses d'orientation ou les trails est possible.

Localisation des points remarquables en centre bourg

	LIEUX
1	Fontaine
2	Monument au mort
3	Jardin du souvenir
4	Tours
5	Eglise
6	Temple
7	Plage
8	Rivière



● Monuments et points remarquables

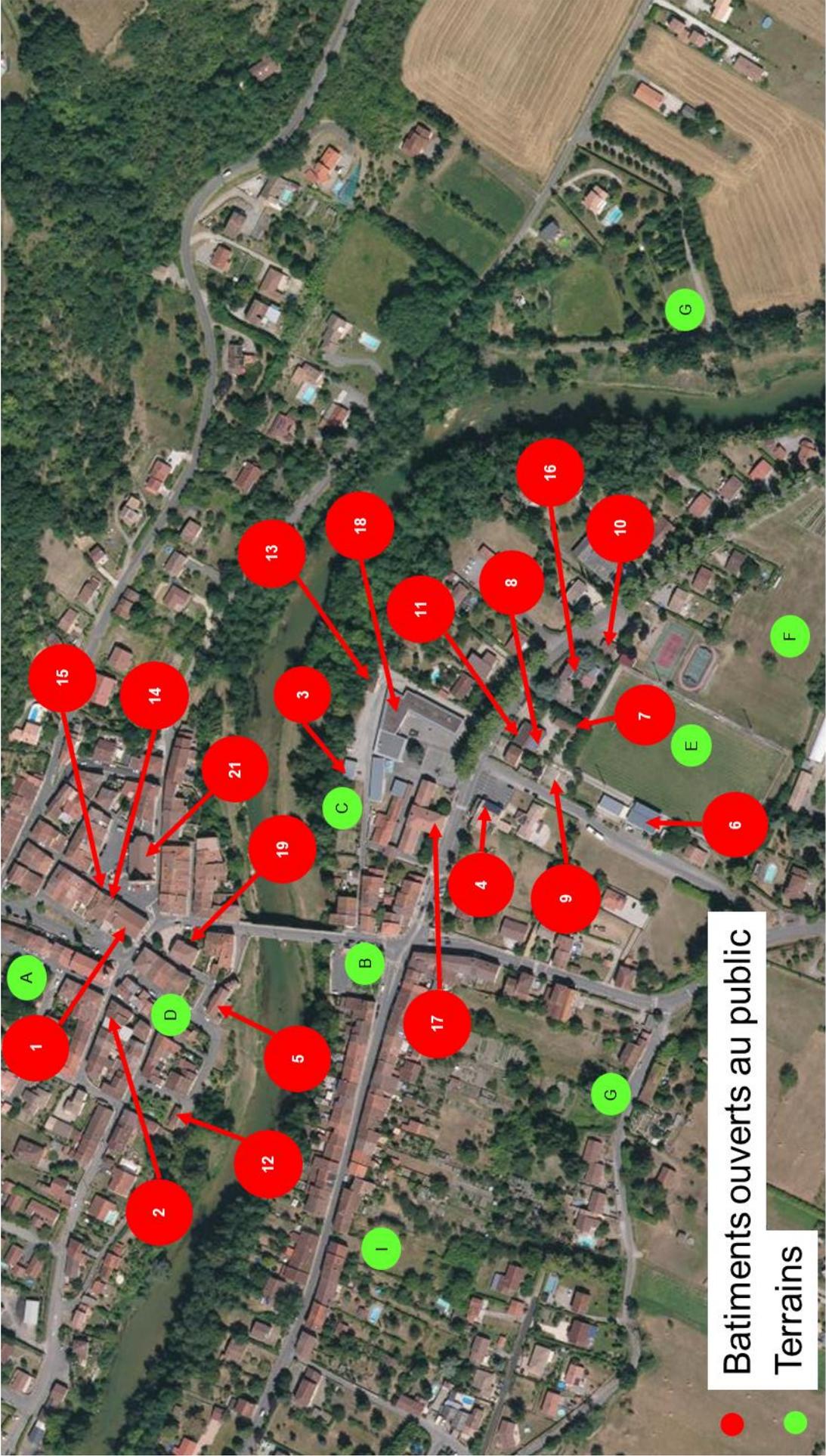
Patrimoine municipal, équipements collectifs

La municipalité possède des terrains, des maisons et immeubles non occupés, en location, ou accueillant du public.

REPÈRE	LIEUX	SURFACES	COMPOSITION	DESTINATIONS
1	Halle	300 m ²	Cuisine, toilettes	Fêtes des associations, Reunions publiques Mairie
2	Salle Camille Fines	128 m ²	Cuisine, toilettes	Art Plastiques Calmontais Club du 3ème Age
3	Salle Frescatis	90 m ²		Cours de sport de l'association Plenitude dont théâtre
4	Salle multi-sports	278 m ²		Cours de sport de l'association Plenitude
5	Maison des jeunes	124 m ²		Lieu de rassemblement pour Activités organisées par laMAJ
6	Pool House Rugby	138m ²	Cuisine, toilettes	Repas organisés par le club de rugby Hers Lauragais
7	Local Pétanque	25 m ²		Rassemblement amicale Bouliste
8	Salle André Meric	139 m ²	Cuisine, toilettes	Réunion Conseils municipaux et Location aux familles pour événements privés
9	Boulodrome couvert	300m ²		Rassemblement Amicale Bouliste
10	Salle du Tennis	33 m ²	Toilettes	Rassemblement club Tennis
11	Salle RAM	94 m ²	Toilettes	Rassemblement Assistantes maternelle
12	L'abattoir	47 m ²	Cuisine, toilettes	Rassemblement club foot et la Béquille
13	Local Calmont sport et Mécanique		Cuisine, toilettes	Rassemblement et stockage Calmont Sport et Mécanique
14	APC		Toilettes	Agence postale communale
15	Local comité des fêtes		Cuisine, toilettes	Rassemblement et stockage comité des fêtes
16	Mairie		Cuisine, toilettes	Mairie
17	Bibliothèque		Toilettes	Bibliothèque
18	Ecole			Ecole
19	Presbytère		Cuisine, toilettes	Cathechisme
20	Poste			Non occupé
21	Eglise			Culte
22	Fontaine			Monument
23	Maison Tissinier			Non occupé
24	Grange rue de la République			Non occupé
25	Maison Stade			Location
26	Maison école			Location

La mairie possède également les terrains suivants :

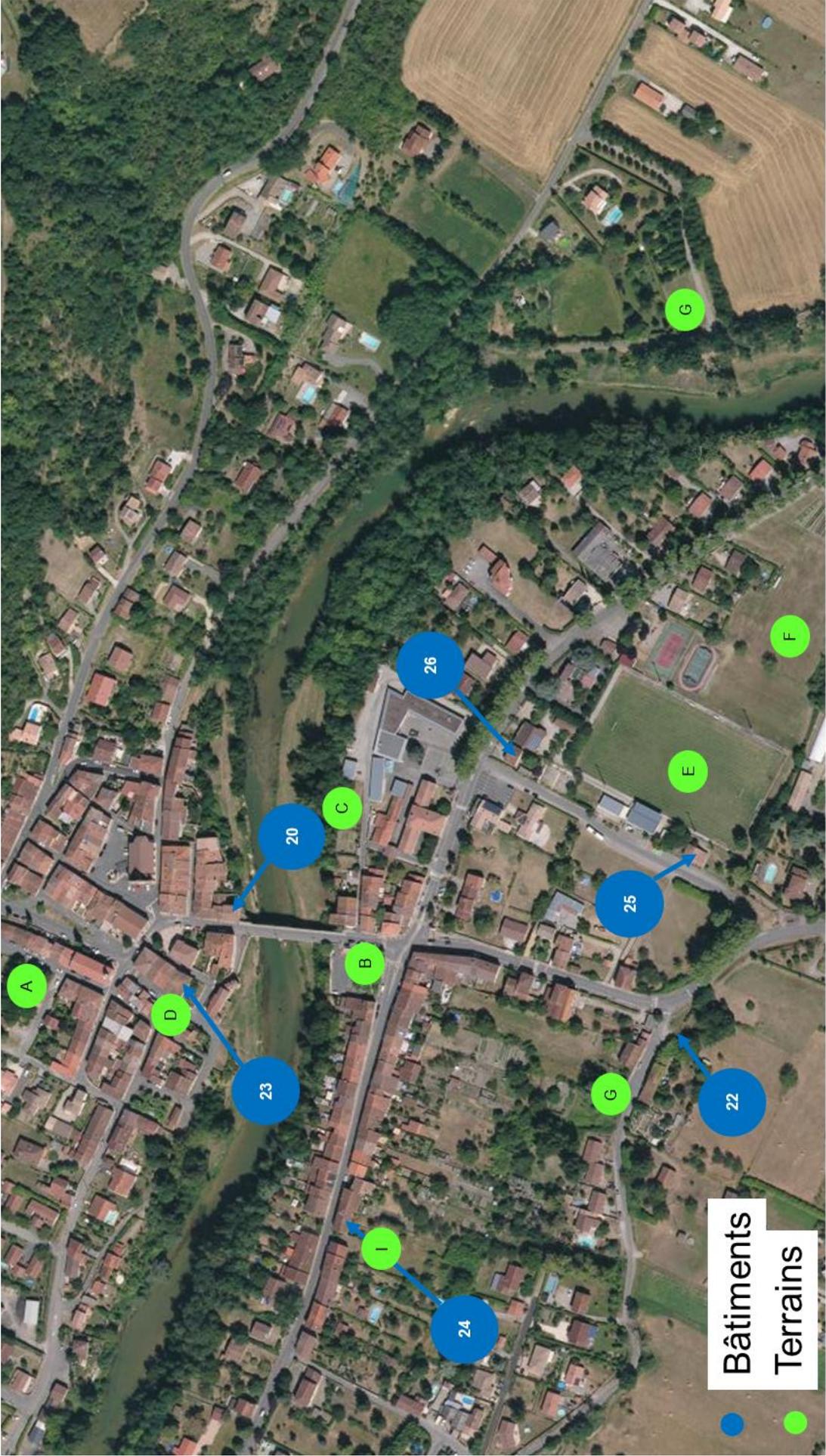
REPERE	LIEUX	LOCALISATION
A	Jardin du souvenir	Route de nailloux
B	Place des Canelles	Rue de la république
C	Jardins école	Rue Frescatis
D	Jardin passage	Rue du four
E	Stade municipal	Rue du stade
F	Terrain d'entrainement et tennis	Avenue de Mazerès
G	La plage	Routye d'encennesse
H	Jardin	Chemin des Bourdettes
I	Terrain	Attenant au 24 rue de la république
J	Champ agricole	Chemin du mercier
hors carte	Bassin à truite	Chemin des Bourdettes
hors carte	Calvaire	Côte de Gary



Batiments ouverts au public

Terrains





Bâtiments
Terrains





Échelle 1 : 4 264

0 100 m

ATOUPS

- Calmont, village attirant
- Histoire de Calmont, présence des tours
- Situation géographique
- Cadre de vie
- Rives de l'Hers
- Gites, camping, office de tourisme
- Chemins des promenades

FAIBLESSES

- Absence d'harmonie dans le village, le patrimoine n'est pas mis en valeur
- Les tours et les venelles ne sont pas mises en valeur
- Absence de lieu à visiter (musée, grotte, château,...)
- Manque d'hébergement, de gîtes
- Pas de restaurant ouvert midi et soir toute l'année
- Pas d'événement probant

OPPORTUNITES

- Attrait du tourisme vert
- Histoire régionale
- Hers, parcours de pêche, présence du ponton
- Proximité du domaine des oiseaux
- Trails et courses d'orientation

MENACES

- Vacances à l'étranger
- Délabrement des bâtiments
- Non investissement des habitants
- Attractivité des villages alentours

Enjeux pour le tourisme et le patrimoine

- Valoriser le patrimoine aussi bien naturel - Hers - Sentiers-que patrimoine bâti.
- Favoriser le tourisme en proposant des circuits à thème (Histoire du protestantisme, Eau avec l'Hers, les fontaines ; le patrimoine bâti)

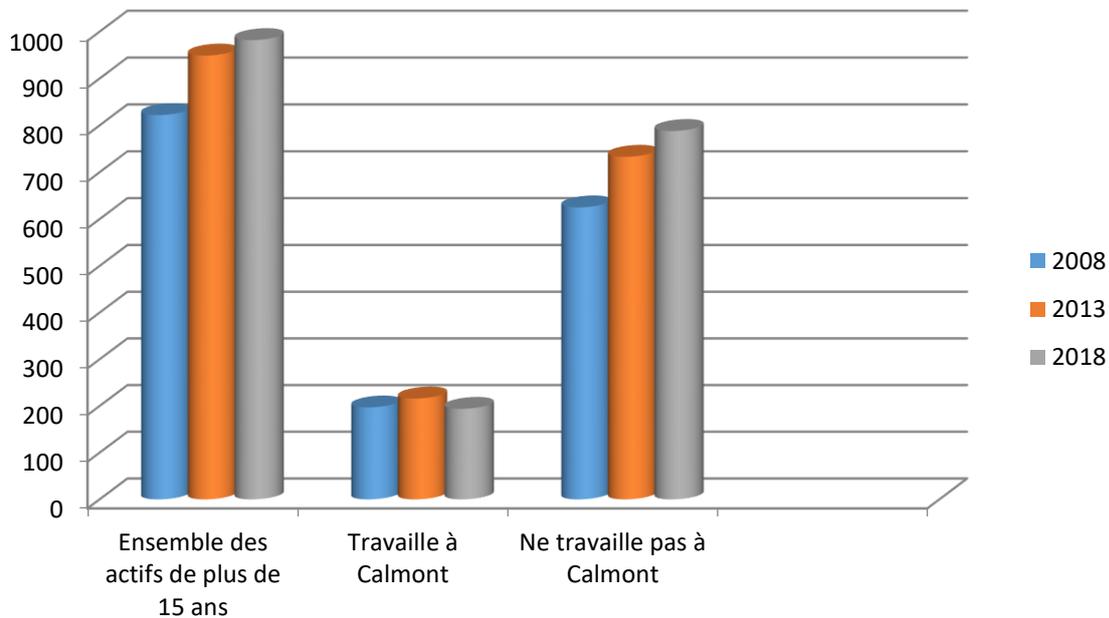
Scénario privilégié pour en 2030

- Centre bourg rénové et attrayant.
- Fréquentation touristique stable.

MOBILITE

La mobilité est un élément primordial pour une commune rurale comme Calmont. L'étalement de la commune, et l'éloignement des centres urbains de Toulouse ou Pamiers rendent l'utilisation de la voiture quasiment indispensable.

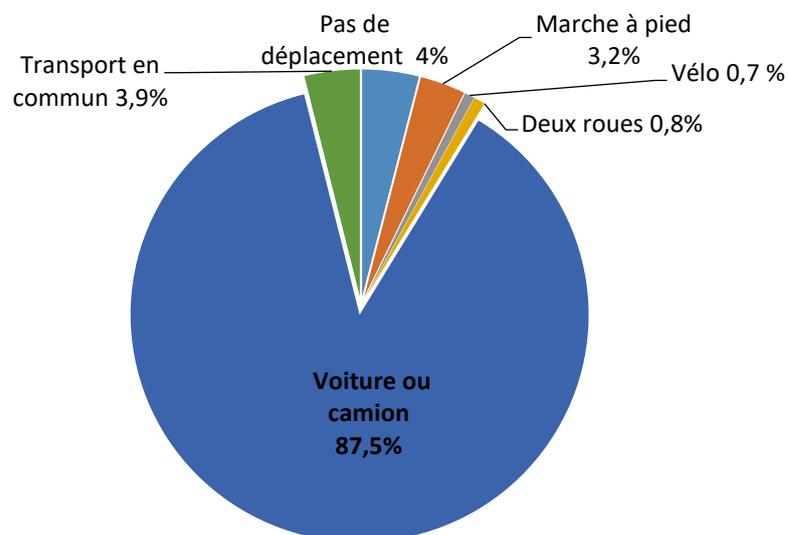
Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus résidant à Calmont



Le nombre d'actifs dans le village augmente avec la population ; cependant le nombre d'actifs travaillant sur la commune est en légère diminution. En conséquence, les actifs qui doivent se déplacer pour aller travailler sont de plus en plus nombreux.

On peut en conclure, que la très grande majorité des habitants de Calmont (80%) doit se déplacer pour aller travailler. Cela peut expliquer la hausse du nombre de voiture dans chaque ménage.

Moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2018



L'utilisation d'une voiture ou d'un camion représente une large majorité des moyens de transport utilisés par les Calmontais pour se rendre au travail.

Ces chiffres sont conformes aux chiffres nationaux. On peut juste noter une différence avec les grandes agglomérations où les ménages n'ont pas forcément besoin d'un véhicule et utilisent beaucoup plus les transports en commun, vélo ou marche à pied.

A noter que nous ne disposons pas d'une aire de covoiturage sur la commune.

Equipement automobile des ménages calmontais

	En 2008	En %	En 2013	En %	En 2018	En %
Nombre de ménages	783	100	883	100	944	100
Au moins une place réservée de stationnement	547	69,9%	617	69,9%	718	76,1%
Ils possèdent au moins 1 voiture	702	89,7%	807	91,4%	882	93,4%
Ils possèdent 1 voiture	340	43,4%	358	40,5%	365	38,7%
Ils possèdent 2 voitures ou plus	362	46,2%	449	50,8%	517	54,8%

Le taux d'équipement des ménages calmontais en automobile est de 93.4%, en augmentation de 4.1% au cours des 10 dernières années. Dans la même période, le taux de ménage calmontais possédant 2 voitures ou plus a fait un bond de 18.6%.

L'augmentation du nombre de véhicule sur le territoire fait apparaître des tensions dans le nombre de places de stationnement disponibles.

Transport en commun par bus

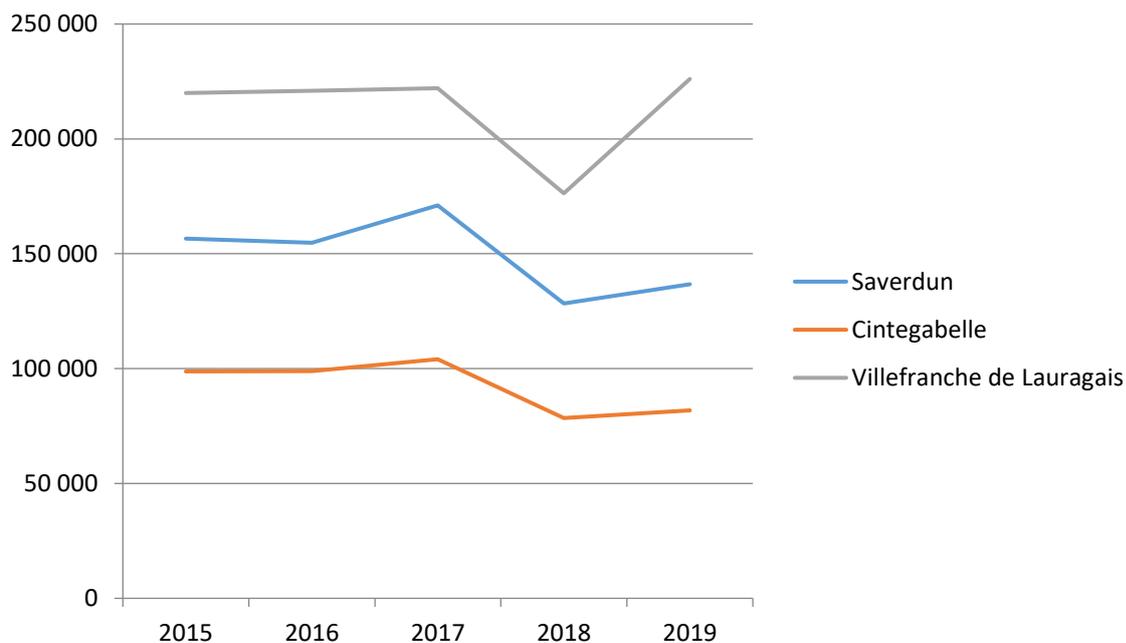
Il existe 2 lignes de transports financées par le Conseil Départemental qui desservent Calmont.

La ligne 303 fait la liaison avec Nailloux puis le terminal du métro à Ramonville. La ligne ne fonctionne qu'en semaine, avec deux bus le matin à 6h25 et 7h25, départ de la mairie, trois bus le soir qui rentrent sur Calmont à 17h30, 18h30 et 19h00. Le déplacement est à 2 euros (possibilité d'abonnement qui réduit les tarifs)

La ligne 318 relie Mazères à la gare routière de Toulouse en passant par Calmont. La ligne ne fonctionne qu'en semaine, avec le matin 4 bus à 6h06, 6h46, 6h56 et 12h21 puis le soir en provenance de Toulouse à 14h11, 18h51 et 19h41. Cette ligne est plutôt lente avec une durée de 1h30 à 2h00 pour rejoindre la gare routière à Toulouse depuis Calmont.

Il n'y a pas d'offre de transport par bus le week-end.

Transport en commun par train (Saverdun, Cintegabelle, Villefranche)



On note de 2015 à 2019, un nombre assez stable de voyageurs sur les gares à proximité de la commune, avec une baisse importante pour l'année 2018. Cette baisse pourrait être expliquée par l'impact des grèves sur les usagers.

La gare de Villefranche de Lauragais est celle de notre bassin de vie qui accueille le plus de voyageurs, mais calmontais prennent généralement le train à Saverdun ou Cintegabelle.

Places de parkings sur la commune

Parking de la mairie (repère 1) : Environ 10 places (essentiellement utilisées pour se rendre à la mairie, au complexe sportif, à la salle André Méric ou sur les heures d'ouverture et fermeture de l'école).

Parking du tennis (2) : Environ 8 places (essentiellement utilisées par les utilisateurs de la ligne HOP ou pour accéder au complexe sportif)

Parking en bas de la place des Canelles (3) : Environ 15 places (essentiellement utilisées par les riverains de la rue Frescatis et de la rue de la République. Parking souvent complet).

Parking du stade (4) : Environ 50 places (essentiellement utilisées lors des matches et des entraînements)

Parking de l'école (5) : Environ 15 places (uniquement utilisées par le personnel de l'école- cantine- ALAE et les parents. Parking saturé)

Parking devant la crèche (6) : Environ 20 places (essentiellement utilisées par le personnel et parents fréquentant la crèche, par les parents de l'école, et pour les événements sportifs (matches de rugby, concours de pétanque... Parking complet sur certains créneaux horaires)

Parking place Jeanne d'Arc (7) : Environ 20 places (essentiellement utilisé par les riverains des rues adjacentes, ou pour les manifestations sous la halle. Parking souvent complet)

Parking place du 16 Juillet 1944 (8) : Utilisé par les Calmontais qui se rendent à la boulangerie et à l'épicerie. Taux de rotation important mais souvent complet.

Des places de parking sont aussi présentes devant les commerces (boulangerie du pont, pharmacie, bar) et devant l'église. Les Calmontais se garent souvent directement sur la voie publique au plus proche de leur domicile, cela peut entraîner des difficultés de circulation : Rue du Pétré, Rue de la République, Rue Fontaine de Massat...

La Circulation au sein de la commune

Nombre de chemins piétonniers ou de trottoirs adaptés :

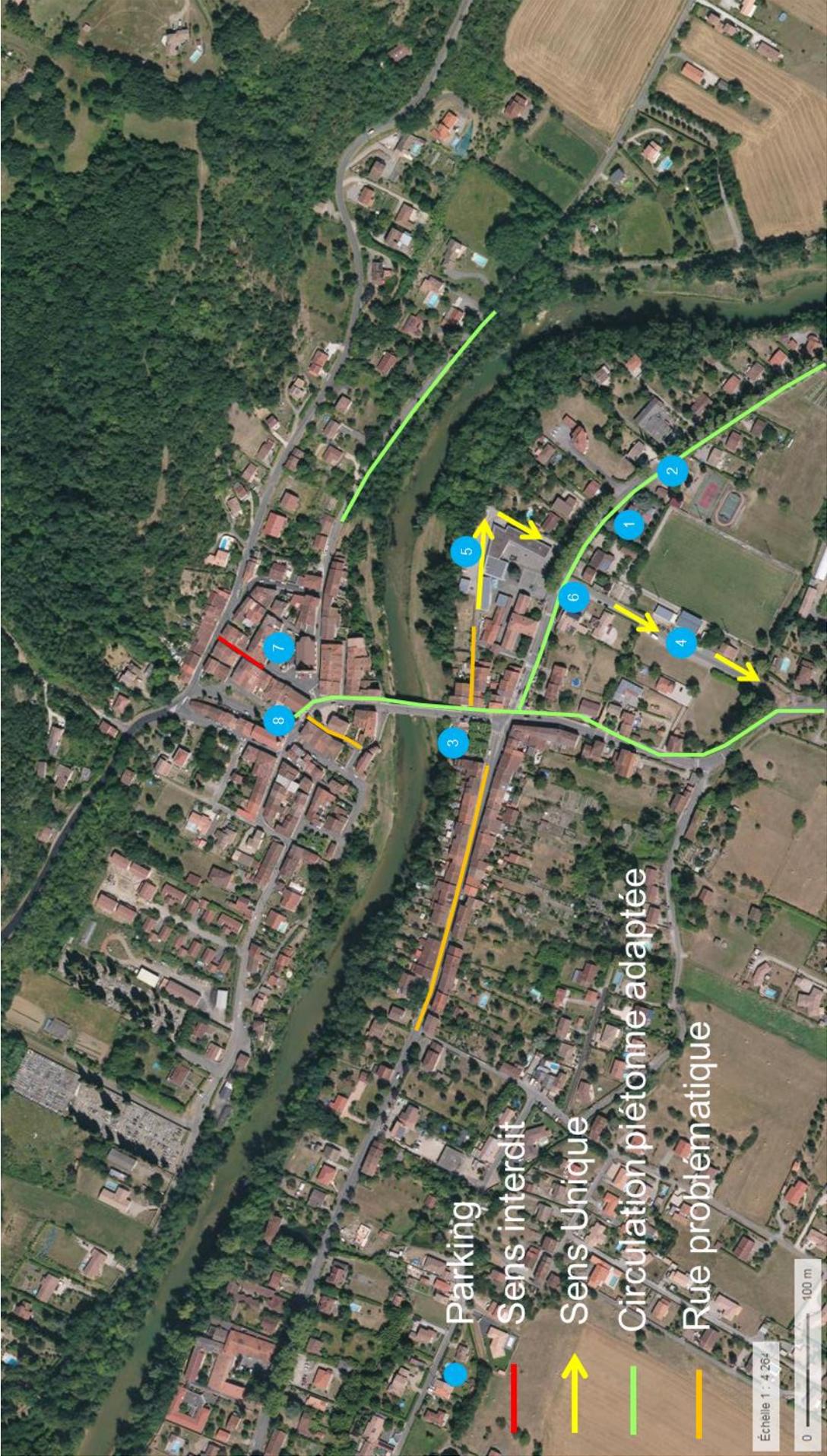
- Chemin d'Encennesse pour se rendre du vieux moulin à la plage
- Rue René Vidal de la pharmacie au camping
- Avenue de Mazères du feu rouge lotissement des Cazalières.

Dans les autres rues, il faut empiéter sur la route pour pouvoir circuler à pied comme dans la rue de la république, rue Frescatis et rue des Tours.

La commune possède beaucoup de sentiers de randonnée entretenus par l'association Sentier Nature Calmontais.

Afin de pouvoir permettre aux Calmontais de pouvoir circuler à pied dans le village, des aménagements sont à prévoir.

- Accès au centre médical
- Accès au centre bourg par toutes les avenues et les nouveaux lotissements.



Parking

Sens interdit

Sens Unique

Circulation piétonne adaptée

Rue problématique

Échelle 1 : 4 264
0 100 m

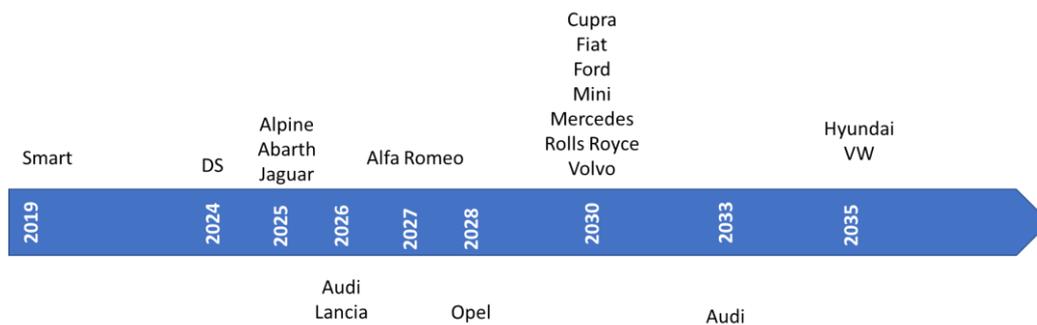
ATOUTS <ul style="list-style-type: none">• Autoroute• Proximité de gares• Ligne HOP	FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">• Présence de 2 axes traversant et un seul pont.• Pas assez de transport en commun et aucun vers l'Ariège.• Pas de bus le week-end• Manque d'offre de déplacement à l'intérieur du village.• Manque de piste cyclable et cheminement doux.• Manque d'emplois locaux.
OPPORTUNITES <ul style="list-style-type: none">• Véhicules électriques• Télétravail• Co-voiturage• Etude mobilité du PETR	MENACES <ul style="list-style-type: none">• Prix des carburants• Prix d'accès aux véhicules• Electrification du parc automobile et problèmes de recharge.• Village dortoir

Les enjeux pour la mobilité :

- L'évolution du parc automobile
- Le développement des transports en commun
- Les déplacements partagés
- Les cheminements doux

Evolution du Parc automobile

Les constructeurs automobiles se lancent dans une profonde mutation de leur industrie avec l'arrêt programmé des moteurs thermiques et le passage à l'électrique. L'Europe a signé récemment un accord visant à interdire la vente de véhicules neufs thermique en 2035.



Ci-dessus les dates annoncées par les constructeurs pour l'arrêt de la production de véhicule thermique.

Si aujourd'hui le bilan de la borne de recharge présenté par le SDEG en Octobre 2021 montre un taux d'utilisation très faible (présentation en conseil municipal du représentant municipal au SDEHG, syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne), le besoin de point de recharge, ou la capacité pour les Calmontais de pouvoir recharger leur véhicule à domicile va très probablement croître dans les prochaines années.

Le développement des transports en commun

Cette compétence est aujourd'hui assumée par le Conseil Département pour les bus et par la région pour les trains.

La volonté des acteurs est d'augmenter le maillage du territoire et permettre ainsi aux citoyens de pouvoir habiter des zones rurales sans posséder de véhicule. Néanmoins la couverture offerte à ce jour est insuffisante pour permettre cela.

Les déplacements partagés

Le partage de véhicule a fait un bond en avant ces dernières années grâce à la digitalisation. Des applications comme BlaBlaCar puis BlaBlaCar Line (pour les trajets quotidiens) ont permis un développement rapide du covoiturage.

Les cheminements doux

La création de pistes cyclables et de piétonniers devient incontournable pour limiter l'usage de la voiture en agglomération.

Scénario privilégié pour en 2030

- Accroissement de la mobilité électrique.
- Evolution des solutions proposées à la population pour les déplacements. Présence de voies douces. Mise à disposition de vélos en libre-service. Mise en place d'un petit bus et de transport à la demande pour RDV médicaux ou pour faire les courses.

SOLIDARITE

CCAS

Il existe un **CCAS** (Centre Communal d'Action sociale) au sein de la commune depuis le 1^{er} Octobre 1984

Le CCAS bénéficie d'un budget propre constitué par une subvention annuelle voté par la commune.

Le CCAS a évolué au fur et à mesure des mandats. Comment ?

Les actions principales du CCAS sont :

- La veille sociale par une veille attentive aux personnes vulnérables.
- Les actions de suivi auprès des personnes âgées (environ 310 personnes de plus de 70 ans en 2020). Par des visites à domicile, par contact téléphonique afin de vérifier la présence de proches, de système d'alerte.
- Le suivi des familles en difficulté en lien avec les assistants sociaux.
- L'animation des initiatives de solidarité par l'appel aux dons, pour les catastrophes, comme par exemple pour les inondations dans l'Aude, mais également pour le Téléthon ou Octobre rose.
- Les actions de solidarité ponctuelle par le don de vêtements, de jouets, de matériel ou par l'aide à l'installation dans un domicile.
- Le portage des repas élaborés par la cuisine municipale.
- La mise en place d'aides à domicile depuis la création de la communauté des communes de Coloursud puis Terre du Lauragais.
- La mise en place de soins infirmiers par ASA (association basée à Nailloux).

L'équipement de santé

Les équipements de santé privés sur la commune sont :

- La maison de retraite ouverte en octobre 1985.
- Le centre de santé avec 2 docteurs, 2 kinésithérapeutes, 1 dentiste, 3 infirmiers, 1 orthophoniste depuis 2010.
- Une sage-femme.
- La pharmacie.
- Le foyer des Cazalières (ASEI) ouvert en 1992.

Logements sociaux

La commune possède plusieurs logements à loyer modéré.

La résidence du Grand Hers, un immeuble de 6 logements (4 T3 et 2 T4) construit en 1987 par l'Office Public de l'Habitat de Haute-Garonne (OPH31).

Rue Robert Courthieu, Cité Jardin a construit 10 maisons (2 T3 et 8 T4). Ces maisons viennent en complément des 12 maisons de la résidence du Pigné dans la même rue, construites en 2002, 8 des 12 maisons individuelles présentent des malfaçons et vont devoir être consolidées.

Accolés à la maison de retraite, 10 petits logements sont également à loyers modérés.

En 2018, 121 logements étaient vacants sur la commune.



ATOUTS <ul style="list-style-type: none">• Dynamisme du CCAS.• Village à taille humaine (connaissance rapide des situations de détresse).• Existence d'un listing à jour des personnes de plus de 70 ans.• Présence du centre de santé.• Réactivité des Calmontais aux appels (dons et secours).• Portage des repas.	FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">• Population vieillissante• Manque de logement d'urgence• Faible offre de transport en commun• Médecins proche de la retraite
OPPORTUNITES <ul style="list-style-type: none">• Partenariat avec la mutuelle communale• Reprise économique• Révision du PLU• Projets d'habitats inclusifs (habitations multi génération)	MENACES <ul style="list-style-type: none">• Menaces administratives.• Augmentation des demandes.• Individualisme grandissant.• Prix de l'énergie.• Augmentation du coût de la vie.

Les enjeux pour la solidarité :

- La création de résidences seniors ou résidences locatives
- La présence de logements à loyers modérés
- La lutte contre les logements vacants
- La création de logements d'urgence

A compléter par Ninou

Scénario privilégié pour en 2030

- Maintien du niveau de service sociaux de proximité.
- Création de logements d'urgence.
- Pénalisation des logements vacants (121 en 2018)

MONDE ASSOCIATIF

La commune de Calmont est dynamique sur le plan associatif. Elle compte 34 associations qui adressent diverses activités, cette richesse permet un dynamisme de la commune et assure une large proposition d'activité pour les Calmontais.

Un forum des associations est organisé le premier samedi de septembre pour permettre aux calmontais de découvrir l'offre d'activités.

Une réunion annuelle est organisée avec les représentants de chacune d'elles pour coordonner le planning des manifestations et permet ainsi de gérer la disponibilité des salles et du matériel.

Activités politiques	Mieux vivre à Calmont
Arts et culture	Arts Plastiques Calmontais
	Les Echos du Grand L'Hers
	Perspectives Calmontaises
	Un Hers de musique
Loisirs	Club Colombophile Calmont
	La Pirogue
	Place des chats
	Sud Collection
Action socio culturelle	Club du 3ème âge
	Comité des fêtes
Sport	Amicale Bouliste Calmontaise
	Rugby loisirs les Ressegues
	Calmont Sport et Mécanique
	Hers Lauragais XV
	La Béquille
	Plénitude
	Reveil Yoga
	Sentier Nature Calmontais
	Tennis Club Calmontais
	Tous en Selle
	Union sportive Calmontaise
Chasse et pêche	Association communale de chasse
	Association agréée de Calmont (pêche)
Education	Agir pour l'école Marie Carpentier
	Organisme de gestion de l'établissement Notre Dame de la Paix
Santé	Association des bio énergéticiens
Défense d'intérêts économiques	Découvrir le Lauragais
Anciens combattants	Comité local de Calmont
Activités religieuses	Association culturelle de l'église protestante
	Association des amis du presbytères

ATOUTS <ul style="list-style-type: none">• Nombre important d'association• Diversité de l'offre• Soutien de la municipalité	FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">• Manque de participation de la population• Crise du bénévolats• Membres vieillissants• Pas d'action vers les nouveaux arrivants• Faible participation au forum
OPPORTUNITES <ul style="list-style-type: none">• Regroupement d'association autour d'évènements• Sortie du COVID	MENACES <ul style="list-style-type: none">• Village doritoir• Fermeture d'associations• Lourdeurs administratives• Effet « cabane » du COVID

Les enjeux pour les associations :

- Renouvellement des membres actifs pour les associations
- Equilibre des budgets

Scénario privilégié pour en 2030

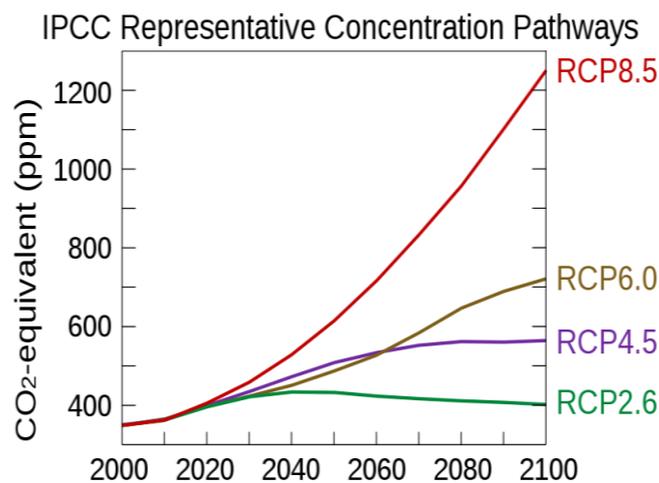
- Poursuite du soutien aux associations locale.
- Promotion des manifestations regroupant plusieurs associations.
- Création d'une salle de convivialité pour les réceptions familiales.
- Création d'un événement phare

ÉCOLOGIE ET ENVIRONNEMENT

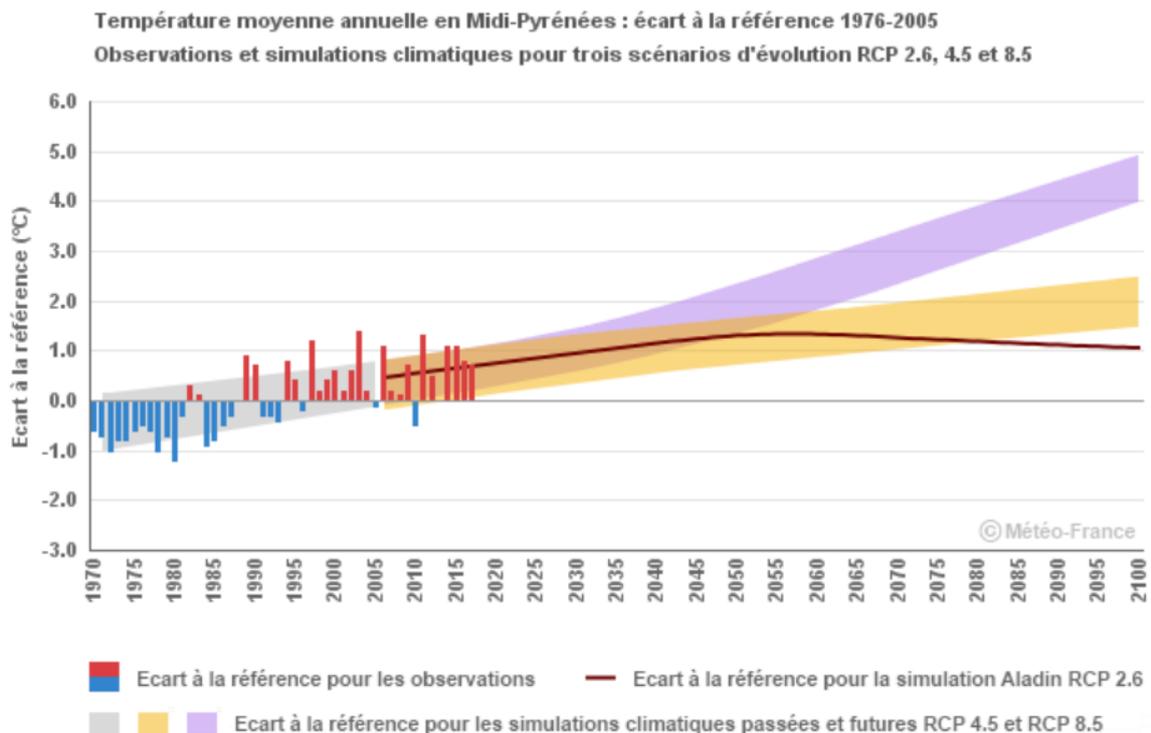
L'évolution climatique en Midi Pyrénées

L'évolution du climat est extrapolée à partir des concentrations de CO₂ dans l'atmosphère et leur évolution. Le rapport du GIEC de 2021 étudie 4 scénarii appelés RCP (Representative Concentration Pathway).

- **RCP8.5**: Pas d'action sur les émissions de CO₂
- **RCP6.0**: Augmentation maîtrisée des émissions de CO₂
- **RCP4.5**: Stabilisation des émissions de CO₂
- **RCP2.6**: Limitation des émissions de CO₂



Les projections montrent une augmentation du nombre de journées chaudes liées au réchauffement global de la planète.

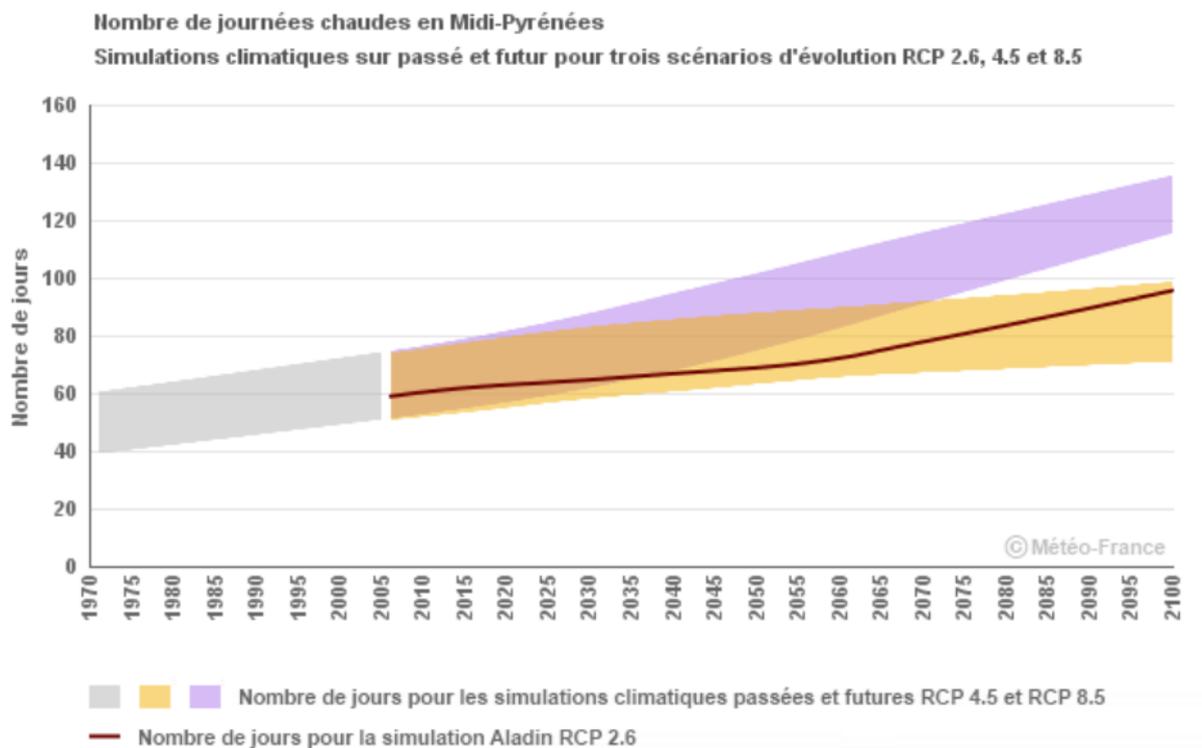


En France métropolitaine, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario. L'augmentation de température est similaire d'un scénario à l'autre.

En Midi-Pyrénées, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.

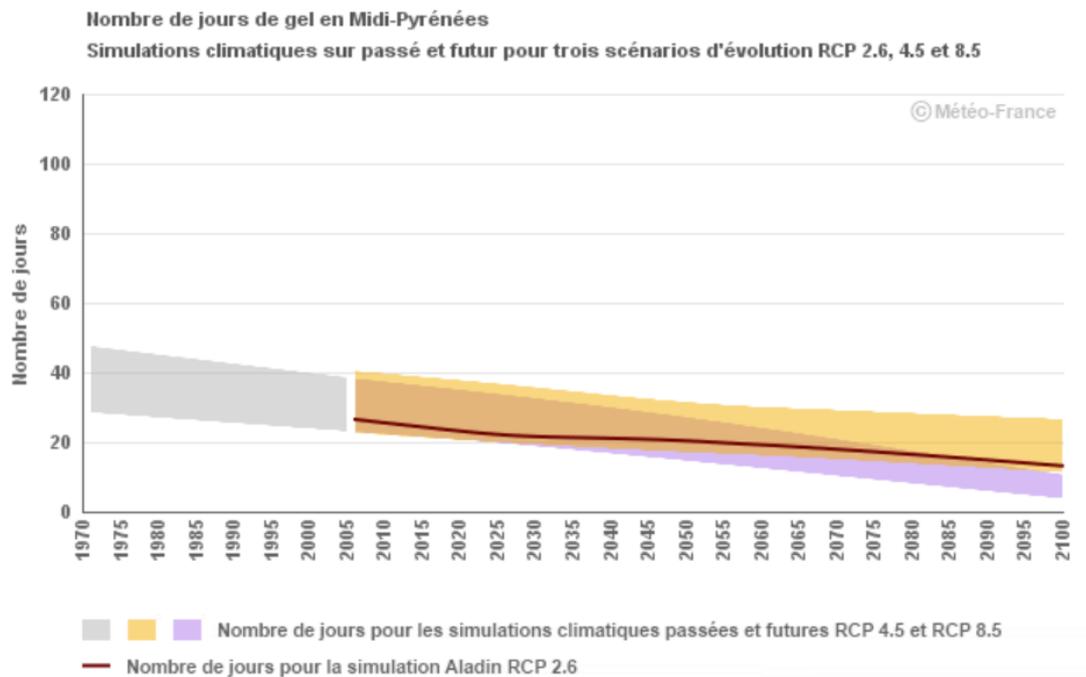
Sur la seconde moitié du XXI^e siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement selon le scénario considéré. Le seul qui stabilise le réchauffement est le scénario RCP2.6 (lequel intègre une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO₂). Selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique), le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100

Journées chaudes



A l'horizon 2071-2100 ; l'augmentation serait de l'ordre de 24 jours/an de températures supérieures à 25°C dans le scénario RCP4.5 (stabilisation des émissions de CO₂) jusqu'à 57 jours avec le scénario RCP8.5 (sans politique de limitation d'émission des gaz à effets de serre).

Jours de gel

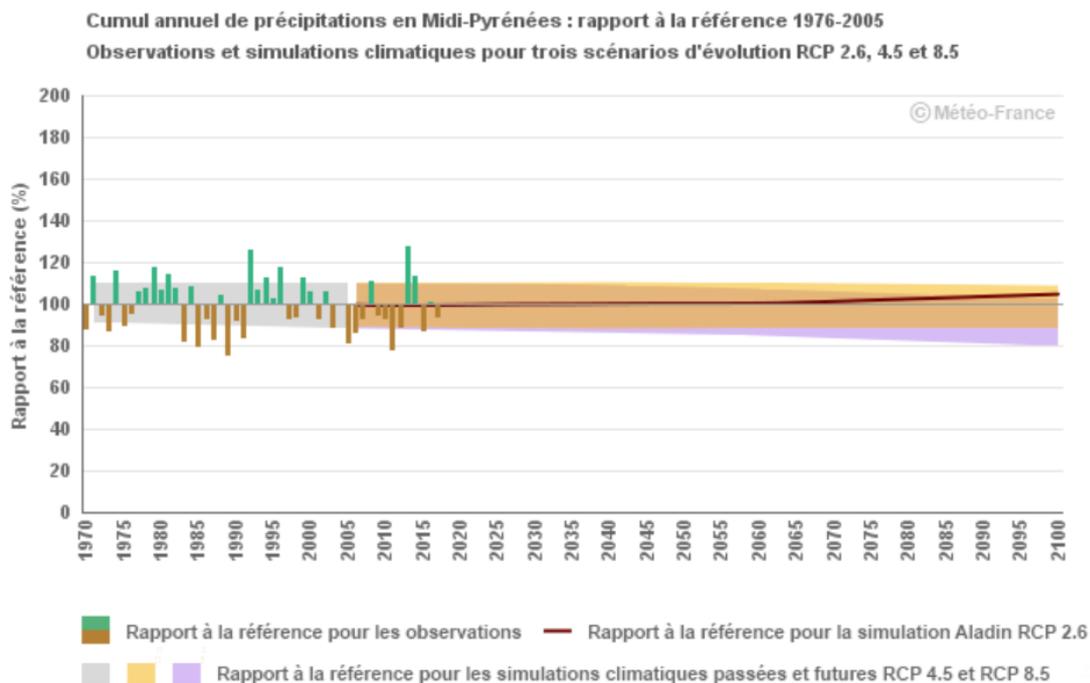


En Midi-Pyrénées, les projections climatiques montrent une diminution du nombre de gelées en lien avec la poursuite du réchauffement.

Jusqu'au milieu du XXI^e siècle cette diminution est assez similaire d'un scénario à l'autre.

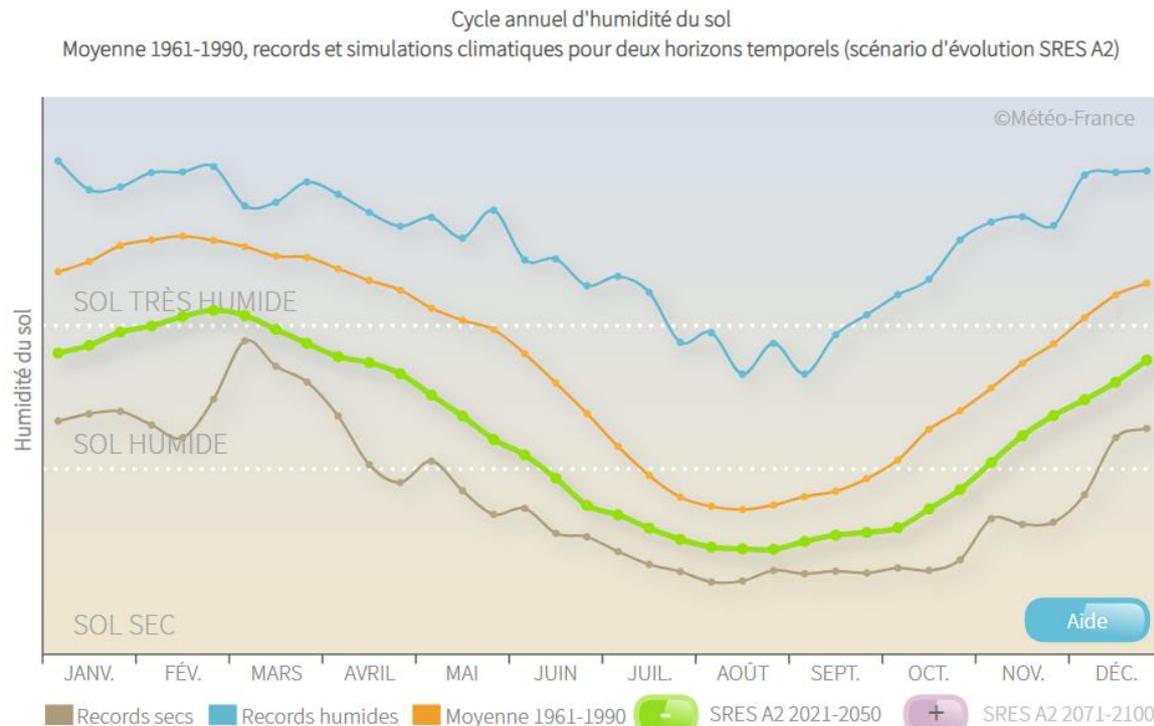
À l'horizon 2071-2100, cette diminution serait de l'ordre de 15 jours en plaine par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario RCP4.5 (scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO₂), et de 23 jours selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique)

Precipitations



En Midi-Pyrénées, quel que soit le scénario considéré, les projections climatiques montrent peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du XXI^e siècle. Cette absence de changement en moyenne annuelle masque cependant des contrastes saisonniers.

Impact sur l'humidité des sols



La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol sur Midi-Pyrénées entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches (2021-2050) ou lointains (2071-2100) sur le XXI^e siècle (selon un scénario SRES A2) montre un assèchement important en toute saison.

En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un allongement moyen de la période de sol sec (SWI inférieur à 0,5) de l'ordre de 2 à 4 mois tandis que la période humide (SWI supérieur à 0,9) se réduit dans les mêmes proportions.

On note que l'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait correspondre aux situations sèches extrêmes d'aujourd'hui.

Synthèse

Poursuite du réchauffement au cours du XXI^e siècle en Midi-Pyrénées, quel que soit le scénario

Selon le scénario sans politique climatique, le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005

Peu d'évolution des précipitations annuelles au XXI^e siècle, mais des contrastes saisonniers

Poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes, quel que soit le scénario

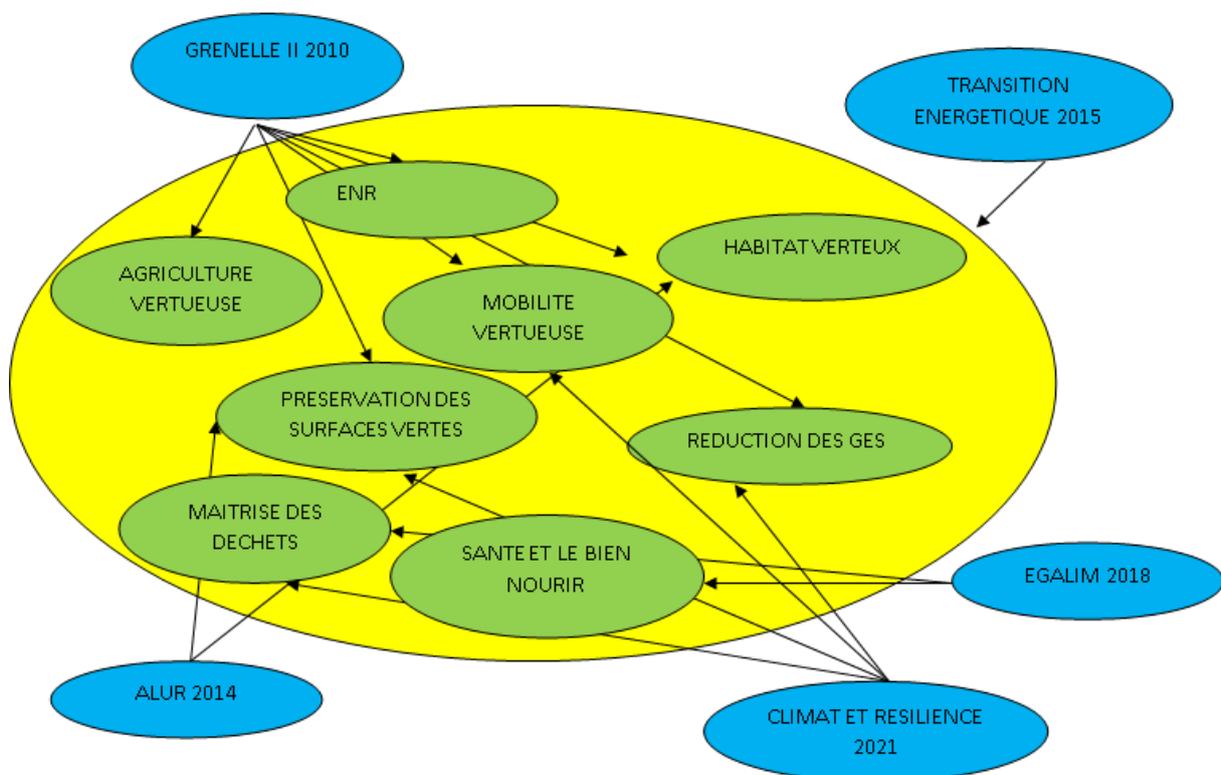
Assèchement des sols de plus en plus marqué au cours du XXI^e siècle en toute saison

Le contexte réglementaire

Les réglementations environnementales se sont développées fortement lors de la décennie 2010-2020. Les réglementations applicables sont :

- Grenelle II 2010
- ALUR 2014
- loi de Transition Énergétique de 2015.
- Egalim 2018
- Elan 2018
- Climat et résilience 2021
- PCAET 2018

Elles sont imbriquées et traitent des sujets qui se regroupent.



Grenelle

Traduction législative des conclusions du Grenelle de l'environnement, la loi de programmation du 3 août 2009, dite "Loi Grenelle 1", trace les grands axes d'une politique nationale "post réchauffement climatique". Des objectifs ambitieux sont fixés pour parvenir, à l'horizon 2050, à une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre.

Les engagements pris concernent principalement :

- **le bâtiment et l'habitat** : généralisation des normes de basse consommation dans les logements neufs et les bâtiments publics, mise en place de mesures incitatives pour la rénovation thermique des logements et bâtiments existants, etc.
- **les transports** : construction d'ici à 2012 de 2000 kilomètres de voies ferrées à grande vitesse, création d'un système de taxes favorisant les véhicules les moins polluants, mise en place d'une écotaxe kilométrique frappant les poids lourds sur le réseau routier,

- **l'énergie** : développement des énergies renouvelables pour atteindre 20% de la consommation d'énergie en 2020, interdiction dès 2010 des lampes à incandescence, étude pour la création d'une taxe basée sur la consommation en énergie des biens et services (taxe carbone),
- **la santé** : interdiction à la vente dès 2008 de matériaux de construction et de produits phytosanitaires (pour le traitement des plantes) contenant des substances probablement dangereuses, déclaration obligatoire de la présence de nanomatériaux dans les produits pour le grand public, mise en place d'un plan sur la qualité de l'air,
- **l'agriculture** : triplement de la part de l'agriculture biologique qui devrait atteindre 6% de la surface agricole utile en 2010, puis 20% en 2020, réduction de moitié de l'usage des pesticides, adoption d'une loi permettant de régler la coexistence entre les OGM et les autres cultures,
- **la biodiversité** : création d'une "trame verte" reliant les espaces naturels, pour permettre à la faune et à la flore de vivre et circuler sur tout le territoire, trame opposable aux nouveaux projets d'aménagement.

Le processus enclenché en juillet 2007 par le Grenelle de l'environnement connaît un dernier développement législatif trois ans plus tard avec la promulgation de la loi "Grenelle 2" le 12 juillet 2010.

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2", est promulguée le 12 juillet 2010. Ce texte permet de "décliner de manière concrète les orientations du "Grenelle 1" (loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement) qui a déterminé les objectifs du gouvernement dans le domaine environnemental".

Comportant plus de 100 articles, ce texte définit six grands chantiers :

- **Bâtiments et urbanisme** avec un double objectif : diviser par cinq la consommation d'énergie dans les constructions neuves en 2012 et modifier le code de l'urbanisme afin de favoriser les énergies renouvelables ;
- **Transports** avec des mesures en faveur du développement des transports collectifs urbains ou favorisant le développement des modes alternatifs à la route pour le transport de marchandises ;
- **Energie et climat** avec pour objectif central la réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre en 2020 ;
- **Préservation de la biodiversité** avec des dispositions relatives à l'agriculture, à la protection des espèces et des habitats ainsi qu'à l'assainissement et aux réserves en eau ;
- **Protection sanitaire et gestion des déchets** avec des dispositions contre les nuisances sonores ou lumineuses et des mesures visant à davantage responsabiliser les producteurs de déchet .

Définition d'une "nouvelle gouvernance écologique" permettant d'engager la concertation en amont des projets grâce notamment à la rénovation des enquêtes publiques et à l'intégration d'associations d'éducation à l'environnement dans les instances de consultation.

La loi Grenelle plaçait la lutte contre le changement climatique "au premier rang des priorités", un chapitre de la loi "Grenelle 2" met cet objectif en œuvre selon trois axes :

- réduction de la consommation d'énergie ;
- prévention des émissions de gaz à effet de serre ;
- promotion des énergies renouvelables.

Les régions doivent élaborer des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, fixant les grandes orientations en matière de réduction de la consommation énergétique et de prévention des émissions de gaz à effet de serre.

La préservation de la biodiversité :

Il s'agit là d'un ensemble de mesures visant à la préservation des espèces, animales ou végétales, et de leurs habitats. Sont bien sûr concernés au premier chef les utilisateurs de l'espace rural, notamment les agriculteurs. Un certain nombre de mesures visent à réguler l'utilisation des pesticides dans l'agriculture.

Au niveau régional, un **"schéma régional de cohérence écologique"** est élaboré par la région et l'État en association avec le **comité régional "trame verte et bleue"** comprenant les départements et des représentants des communes et groupements de communes, des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux, des associations et des partenaires socioprofessionnels intéressés. Il doit être pris en compte lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme.

Une nouvelle "gouvernance écologique" :

Le terme de démocratie écologique est employé. Il s'agit principalement de développer le droit à l'information environnementale en amenant les acteurs publics et les entreprises à rendre accessible la manière dont ils prennent en compte les impératifs de développement durable dans leur stratégie.

LOI ALUR

La loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) a pour objectif l'aide à l'accès au logement en luttant notamment contre la location de logement inadéquats et insalubres et les marchands de sommeil.

Elle est aussi nommée Loi Duflo II et porte l'appellation officielle de loi n°2014-336 du 24 mars 2014.

Le décret d'application dans le texte donne droit aux collectivités de vérifier la qualité des logements en location en France.

Elle vise aussi à promouvoir la construction par une réforme du droit de l'urbanisme.

Elle a instauré des changements majeurs dans le domaine de l'immobilier concernant les propriétaires et les locataires.

Il s'agit également d'une réglementation sur les terrains à bâtir, qui a pour but de favoriser la construction et prévoit ainsi la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.

Les mesures concernent la suppression du Plan d'Occupation des Sols (POS) et du COS (Coefficient d'Occupation des sols) et la transformation du POS en PLU (depuis le 1^{er} janvier 2016) ainsi que la création de PLU intercommunaux (transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités) ;

LOI CLIMAT ET RESILIENCE

Votée le mardi 20 juillet 2021, elle vise à :

- Modifier les modes d'alimentation et de consommation,
- Faire évoluer les modèles de production et de travail,

- Repenser les transports et déplacements,
- Agir sur l'habitat et l'occupation de l'espace,
- Mettre en place des sanctions pour limiter les atteintes à l'environnement,

Les principales mesures de la loi "Climat et Résilience" :

- **Thème : Consommer**

Le vrac sera favorisé. D'ici 2030 les supermarchés de plus de 400 m² devront consacrer 20% de leur surface à la vente de produits en vrac. Cet article a pour but de réduire la quantité d'emballage plastique et de modifier les habitudes de consommation des Français.

La construction de nouveaux centres commerciaux ne sera plus possible sur des sols naturels ou agricoles que sous certaines conditions. Cela permettra de limiter l'artificialisation des terres.

- **Thème : Produire et travailler**

Les employés ont désormais la possibilité de s'exprimer sur la stratégie environnementale de leur entreprise. L'écologie devient le sujet de tous, même au sein des compagnies.

Une étiquette environnementale sera obligatoire sur les produits et services que nous consommons pour nous informer sur l'impact de ce produit sur l'environnement et en particulier sur le climat. Les industries seront donc dans l'obligation d'analyser la façon dont ils produisent leurs biens et services.

- **Thème : Se déplacer**

Il n'est désormais plus possible de voyager en avion, lors de déplacements domestiques, s'il existe une alternative en train de moins de 2h30. Une exception est faite pour les vols empruntés principalement dans le cadre de correspondances vers des destinations plus lointaines.

Des voies prioritaires pour le covoiturage seront créées afin d'encourager le partage de véhicules.

Des zones à faibles émissions seront obligatoirement créées dans les villes de plus de 150 000 habitants. Ce qui aura pour conséquence de limiter l'accès des centres-villes aux véhicules les plus polluants ; de plus les véhicules Crit'Air 3 seront interdits de circulation en 2025.

- **Thème : Se loger**

Les logements mal isolés seront également sujets à des réglementations. En effet, les passoires thermiques, classées G, ne seront plus louables à partir de 2025, de même que pour les logements classés F, et ce, à partir de 2028.

Afin d'accompagner cette mesure, un réseau national d'accompagnateurs rénov' sera créé afin de simplifier et rendre plus efficaces les travaux de rénovation des bâtiments français.

- **Thème : Se nourrir**

Les repas végétariens seront généralisés dans les cantines scolaires et universitaires. En effet, les établissements proposant plusieurs menus par jour seront dans l'obligation d'inscrire à leur menu une option végétarienne à compter du 1er janvier 2023. En ce qui concerne les cantines proposant un seul menu par jour, elles devront proposer un repas végétarien par semaine.

PCAET TERRE DU LAURAGAIS

Le **PCAET**, Plan Climat Air Energie Territorial, est une démarche de planification stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination d'une collectivité porteuse. Il a vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux...

Le PCAET a pour principaux objectifs :

- de réduire les émissions de gaz à effets de serre du territoire
- d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité Le changement climatique risque d'accentuer les problèmes de pollution atmosphérique

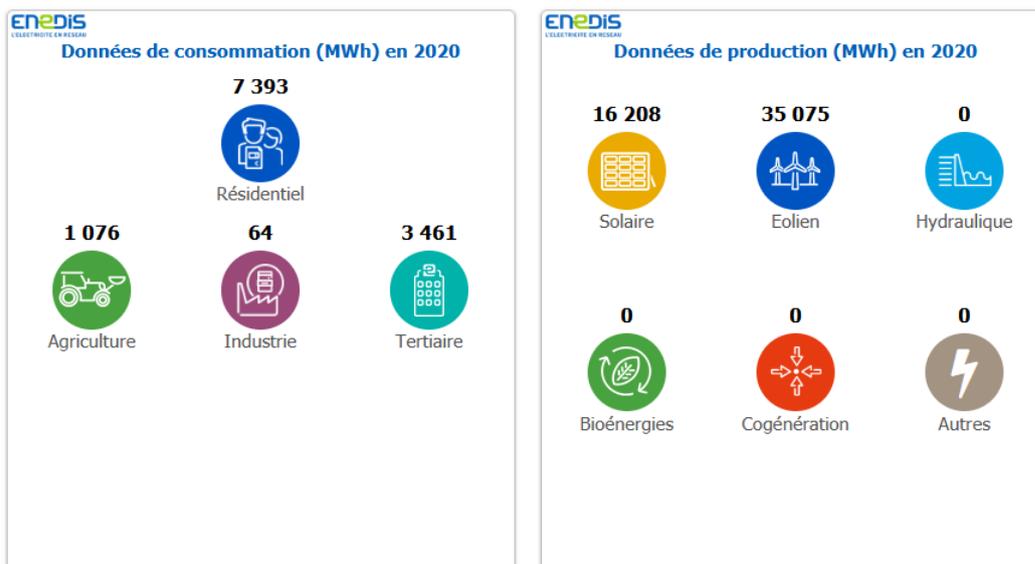
De façon plus détaillé, les objectifs sont :

- Mobiliser les entreprises de tous les secteurs,
- Développer l'économie circulaire, la mutualisation et le partage,
- Promouvoir les produits locaux auprès des visiteurs,
- Définir une offre de tourisme durable et doux avec les acteurs touristiques et les producteurs locaux,
- Poursuivre les optimisations de collecte et de valorisation des déchets,
- Mener des démarches zéro déchet - zéro gaspillage,
- Promouvoir de nouvelles pratiques pour le stockage de carbone, la maîtrise des risques, le rafraîchissement du territoire et la réduction des impacts environnementaux,
- Faire des agriculteurs des acteurs énergétiques (économie d'énergie, méthanisation),
- Favoriser les circuits courts en restauration collective,
- Renforcer les débouchés pour les producteurs et mobiliser les habitants,
- Rénover les bâtiments publics et construire des bâtiments neufs exemplaires,
- Rénover l'éclairage public,
- Généraliser les dispositifs pour stimuler et accompagner la rénovation énergétique des logements et la construction de logements performants,
- Vérifier que les bâtiments neufs soient à énergie positive,
- Repérer et accompagner les personnes en situation de précarité énergétique,
- Limiter les projets de grande dimension à quelques projets choisis, maîtrisés et acceptés, sans consommer d'espace agricole à haute valeur agronomique,
- Renforcer la production diffuse et les réseaux de chaleur en incitant l'ensemble des acteurs à la production d'ENR,
- Des projets portés et financés par les collectivités et les habitants et l'auto-consommation,
- Proposer de nouvelles pratiques pour réduire les risques inondation, mouvement de terrain et incendie,
- Promouvoir la récupération d'eau,
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air intérieur,
- Faire évoluer les formes urbaines,
- Renforcer l'attractivité des centres bourgs et les activités qu'elles accueillent,
- Développer l'offre numérique et les tiers-lieux,
- Réaliser des opérations d'aménagement durable. Renforcer la trame verte et bleue et intégrer la nature en ville,
- Renforcer l'offre alternative à la voiture,
- Renforcer les infrastructures cyclables et les services vélos,

- Renforcer le co-voiturage et le partage de véhicules,
- Accompagner le développement des véhicules à motorisation alternative,
- Réduire l'impact du fret,
- Sensibiliser et informer les acteurs et les habitants,
- Former les acteurs,
- Mener une démarche d'exemplarité interne,
- Mener des démarches d'achats publics responsables,

Les énergies renouvelables et Calmont

Les données globales de consommation et de production à l'échelle de la commune sont disponibles sur le site : <https://data.enedis.fr/pages/portrait-de-mon-territoire/>



A titre de comparaison les émissions de CO₂ par kWh produit de différentes sources d'énergie sont :

- Le nucléaire : 12 g de CO₂ par kWh
- L'hydraulique : 24 g de CO₂ par kWh
- Le gaz : 490 g de CO₂ par kWh
- L'éolien : 11 g de CO₂ par kWh
- Le solaire : 41-48 g de CO₂ par kWh
- Les bioénergies (biomasse) : 230 g de CO₂ par kWh
- Le charbon : 820 g de CO₂ par kWh
- Le fioul : donnée non disponible

Le photovoltaïque chez les particuliers

Equipement des foyers:

Le recensement des foyers équipés de panneaux photovoltaïques via Google comptabilise 49 foyers pour 3800 m² de surface ; des hangars ont des surfaces très significatives allant jusqu'à 1100m².

Ces chiffres sont cohérents avec les demandes préalables déposées en mairie (43 dépôts entre 2015 et 2021) et avec les données ENEDIS (58 sites de production).

La production estimée par ces installations est de 3800x166 soit 630 mwh.

Le champ photovoltaïque

Le champ solaire occupe une surface de 22 ha avec 52 000 panneaux. La puissance crête installée y est de 12 Mwc soit une capacité de production de 15800 Mwh/an (représentant 15% d'efficiance par rapport à la puissance installée). Ces chiffres sont cohérents avec les données ENEDIS avec en moyenne 16500mwh produits par an à CALMONT auxquels il faut enlever la production des particuliers;

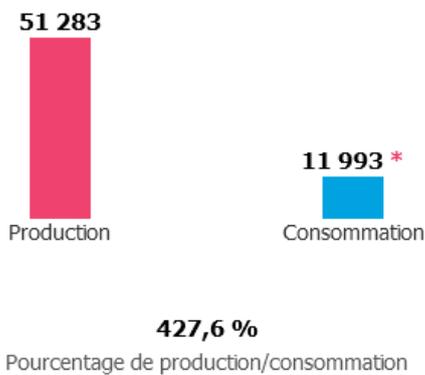
L'installation du champ solaire permet d'économiser 2000 tonnes de CO2.

L'éolien

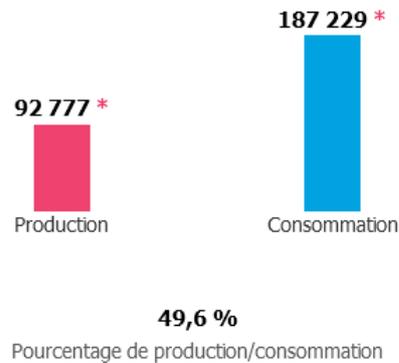
Le champ éolien comprend 7 éoliennes de 2mw installées sur Calmont(5), Aignes(1) et Gibel (1) mais la production est affectée en totalité à Calmont dans les rapports Enedis. La production est en moyenne de 32000mwh/an, soit une efficiance de 26% par rapport à la puissance installée.

Synthèse des énergies renouvelable sur Calmont

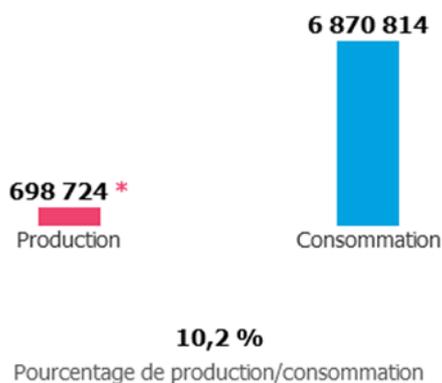
Comparaison production et consommation en 2020 (MWh) - Calmont



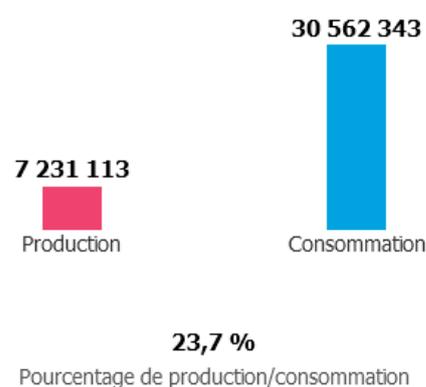
Comparaison production et consommation en 2020 (MWh) - CC des Terres du Lauragais



Comparaison production et consommation en 2020 (MWh) - Haute-Garonne



Comparaison production et consommation en 2020 (MWh) - Occitanie



La commune est un territoire à énergie positive et produit 4 fois ce qui est consommé en électricité sur son territoire.

ATOUTS

- Eclairage LED dans le village
- Champs éoliens et photovoltaïques
- Territoire à énergie positive
- Qualité de l'eau
- Cadre de vie (Hers, côteaux boisés)
- Forte proportion de terres agricoles

FAIBLESSES

- Pas de labélisation
- Entretien des ruisseaux et berges
- Trop de maison énergivores
- Tri des déchets
- Dépôts sauvages
- Manque de voies douces

OPPORTUNITES

- Ecopaturage
- Prise de conscience générale
- Aides et subventions en support à la transition écologique
- Tendance au « mieux vivre »
- Tendance à la consommation locale
- Cantine locale anti-gaspi

MENACES

- Démentellement des installations écologiques
- Détournement des actions écologiques (exemple : sacs réutilisables)
- Présence des ragondins
- Pluies violentes
- Rechauffement climatique

Scénario privilégié pour en 2030

- Prise de conscience accrue des impacts environnementaux.
- Développement des cheminements doux
- Efforts à mener sur la communication.

EDUCATION

Les infrastructures

La première trace d'école remonte à 1672 où il est fait mention d'une école catholique de garçon et d'une école de fille. L'école de garçon déménagea dans la rue du Pétré en 1857 puis fut détruite par la crue du 23 Juin 1875.

En 1819 est créée l'école protestante ainsi qu'une école du dimanche. Cette école déménage rue de la briqueterie en 1825 dans le bâtiment qui abrite aujourd'hui la salle Camille Fines.

En 1886 une nouvelle école est inaugurée. Elle existe toujours et abrite aujourd'hui les classes de primaires de l'école Marie Carpentier et la médiathèque.

L'école Marie Carpentier est baptisée ainsi en 2010 lors de son agrandissement avec la création de l'école maternelle puis du CLAE autour de ce qui est aujourd'hui un pôle éducation et jeunesse central.

L'offre d'éducation à Calmont comprend également une école privée catholique, notre dame de la paix. Cette dernière comprend 3 classes de la petite section au CM2.

La cantine de deux écoles est regroupée dans les locaux de l'école Marie Carpentier.

En 2022, la municipalité a inscrit l'école Marie Carpentier dans le programme national « l'école Numérique en équipant chaque classe d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs.

Début 2022, la médiathèque L'Autant des mots a ouvert au sein du bâtiment abritant l'école Marie Carpentier. Cela garanti un accès facilité à la culture aux élèves de l'école.

A la rentrée 2022 l'école Marie Carpentier compte en primaire **142** élèves répartis en **6** classes et en maternelle **63** élèves répartis en **3** classes . **Le seuil de 132 élèves en élémentaire**, seuil de fermeture de classe pour l'académie, reste proche depuis quelques années.

La capacité de l'école Marie Carpentier est de 196 élèves en primaire et 112 élèves en maternelle.

L'école Notre Dame de la Paix compte à la rentrée 2022, 62 élèves.

<p>ATOUTS</p> <ul style="list-style-type: none">• Belle école, dans un cadre agréable.• Batiment CLAE spécifique.• Association AMAC qui dynamise.• Présence de la médiathèque.• Proximité de la salle de sport, du stade, du city stade.• Accès à la piscine de Saverdun.• Cantine de qualité avec cuisine locale.• Maison des jeunes.• Choix école publique ou privée.• Variété d'activités associatives.	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none">• Proportion de propriétaire importante, lorsque les enfants ont fait leur scolarité, il n'y a pas de remplacement.• Pas assez de naissance chaque année sur Calmont (14 en 2021).
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none">• Dynamisme de la médiathèque.• Ecole numérique.	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none">• Fermeture de classe.• Ecole à la maison en augmentation (3 en 2022).

Les enjeux pour l'éducation

- Assurer un accueil dans les meilleures conditions pour les jeunes Calmontais.
- Pérenniser le nombre de classe ouvertes dans l'école Marie Carpentier.

Scénario privilégié pour en 2030

- Maintien du nombre d'élève et du nombre de classe actuel.
- Poursuite des travaux de rénovation et maintien en condition opérationnelle des bâtiments.

CULTURE

Crée en 2017 l'**association perspectives Calmontaises** a pour objet d'organiser des spectacles, concerts et exposition culturelles à destination des Calmontais. Cette association est composée principalement d'élus siégeant dans la commission culture.

Avant la crise sanitaire l'association organisait 3 à 4 pièces de théâtres par an. En général, ce sont des troupes de théâtres amateurs qui viennent dans la halle du village effectuer leur représentation. Ces soirées théâtre rassemblent en moyenne une petite centaine de participants et sont devenus un rendez-vous agréable pour un public fidèle.

Un salon d'art plastique a également été organisé par l'association en 2018 à l'aide de peintres locaux. Pour sa première, le salon avait réuni une quarantaine de peintres amateurs et avait réuni un nombre important de spectateurs.

L'édition 2019, n'a pas rencontrée le même succès et a dû être annulée faute de participants.

A ce jour, nous avons sur la commune en plus de Perspectives calmontaises **d'autres associations qui proposent des activités culturelles à l'ensemble de la population :**

1. Les Arts Plastiques calmontais : Peinture
2. Hers de Musique : Chant (cours de musique et chorale)
3. Plénitude : Danse et Théâtre

Sur la commune, on compte **plusieurs habitants ayant des compétences dans des domaines distincts :**

4. Luthier
5. Compteur
6. Musiciens
7. Chanteurs/Chanteuses
8. Ecriture
9. Peinture

Ces artistes n'interviennent que trop peu dans la vie culturelle de notre commune.

Evénements culturels :

Sur Calmont, à ce jour, il n'y a pas d'évènement phare culturel.

Seules des petites soirées sont organisées par des associations locales :

10. Fête de la musique
11. Soirée Théâtre
12. Café littéraire
13. Exposition arts plastiques
14. Soirée 31 notes d'été : spectacle proposé et financé par le Conseil départemental dans le cadre de son festival 31 notes d'été.

La Médiathèque l'Autan des Mots

Depuis Janvier 2022, La médiathèque l'Autan des Mots remplace la bibliothèque municipale présente depuis des dizaines d'années au sein de la commune.

En six mois d'existence, nous comptons **400 adhérents individuels** et environ **7 500 emprunts de documents**. Cela représente 17% de la population calmontaise. A titre informatif, ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale qui avoisine les 14% dans les communes de moins de 2 500 habitants.

La médiathèque est aussi très bien fréquentée par des groupes (33 groupes accueillis) :

15. Les classes des écoles Marie Carpentier et Notre Dame de la Paix
16. Les classes des communes limitrophes : Gibel et Montgeard
17. L'ASEI
18. La crèche, le RPE (relais petite enfance), l'ALAE, l'ALSH
19. La maison des jeunes
20. La maison de retraite...

En plus des traditionnels prêts de livres, CD, DVD la médiathèque propose **diverses animations culturelles** :

1. Spectacles tout public
2. Projection de films
3. Soirées Jeux
4. Conférences
5. Expositions
6. Semaine du goût...

Afin de pouvoir proposer à la population une programmation culturelle riche et variée, la médiathèque et l'association Perspectives calmontaises fonctionnent ensemble.

En plus de la nouvelle médiathèque, la commune dispose depuis une dizaine d'année de deux cabines à livres. Les anciennes cabines téléphoniques désuètes ont été aménagés par les employés municipaux en cabines à livres. Le principe est simple : chaque habitant qui le souhaite peut venir déposer et/ou emprunter un livre. Ces cabines fonctionnent et sont fréquentées par une partie de la population.

Enjeux de la culture

- Permettre à l'ensemble de la population d'avoir un accès facile à la culture.

Scénario privilégié pour en 2030

- Pérenniser un événement culturel sur la commune regroupant les associations et les habitants de tout âge.
- Etablir un programme culturel riche et varié.

ATOUPS <ul style="list-style-type: none">• Potentiel important d'artistes au sein de la commune (musique, peinture, potier, luthier, conteur,...).• Ouverture de la Médiathèque.• Associations (Perspectives Clamontaises, théâtre, peinture,...)	FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">• Absence de salle de spectacle.• Fréquentation des Calmontais.• Manque d'événements culturels liés à l'histoire du village.• Manque de valorisation des tours.
OPPORTUNITES <ul style="list-style-type: none">• Spectacle 31 notes d'été.• Création d'un événement phare.• Utilisation de l'Hers et des tours.	MENACES

Infrastructure, équipements collectifs

LIEUX	ADRESSES	SURFACES	COMPOSITION	DESTINATIONS
Halle	RUE ANDRE MERIC	300 m²	Cuisine, toilettes	Fêtes des associations, Reunions publiques Mairie
Salle Camille Fines	3 rue de la Briqueterie,	128 m²	Cuisine, toilettes	Art plastiques Calmontais Club du 3eme Age
Salle Frescatis	Rue Frescatis/ parking école	90 m²		Cours de sport de l'association Plénitude
Salle multi-sports	3 avenue de Mazerès	278 m²		Cours de sport de l'association Plénitude
Maison des jeunes	3 rue du vieux château,	124 m²		Lieu de rassemblement pour Activités organisées par la MAJ
Pool House Rugby	Rue du stade, 31560 Calmont	138m2	Cuisine, toilettes	Repas organisés par le club de Rugby Hers Lauragais
Local Pétanque	Entre rue du stade et la mairie sur le Terrain de pétanque	25 m²		Rassemblement amicale Bouliste
Salle André Meric	Avenue de Mazerès, Face Mairie	139 m²	Cuisine, toilettes	Réunion Conseils municipaux Et Location aux familles pour Événements privés
Boulodrome couvert	Rue du stade, 31560 Calmont	300m2		Rassemblement amicale Bouliste
Salle du Tennis	Avenue de Mazères,	33 m²	Toilettes	Rassemblement Club Tennis
Salle Rassemblement Assistantes Maternelles	Avenue de Mazères,	94 m²	Toilettes	Rassemblement Assistantes maternelle
L'abattoir	Place de l'abattoir	47 m²	Cuisine, toilettes	Rassemblement club foot et la béquille
Local Calmont sport et Mécanique			Cuisine, toilettes	Rassemblement et stockage Calmont sport et Mécanique
APC			Toilettes	
Local comité des fêtes			Cuisine, toilettes	Rassemblement et stockage Comité des fêtes
Mairie			Cuisine, toilettes	
Bibliothèque			Toilettes	
Presbytère			Cuisine, toilettes	
Poste				
Eglise				
Temple				

Synthèses des enjeux

Démographie :

- Les coûts des déplacements (carburants fossiles ou électricité)
- La facilité de déplacements par transport en commun
- L'évolution du télétravail
- La volonté de « bien vivre », le cadre de vie
- La présence d'un parc locatif

Economie et emplois :

- Le dynamisme et « l'agressivité » de la communauté de commune des portes d'Ariège et Pyrénées.
- L'accès à l'internet haut débit. Il devrait être résolu en 2021 sauf pour les écarts.
- L'accès à l'autoroute sans traversée du village, qui favorise un positionnement proche de la route de Pamiers.
- Le commerce numérique

Agriculture :

- L'impact environnemental (gaz à effets de serre, pesticides, ressources en eau)
- Le maintien des exploitations

Emplois:

- Contexte économique global
- Installation d'entreprises

Mobilité :

- L'évolution du parc automobile
- Le développement des transports en commun
- Les déplacements partagés

Solidarité :

- La création de résidences seniors ou résidences locatives
- La présence de logements à loyers modérés
- La lutte contre les logements vacants

Associations

- Renouvellement des membres actifs pour les associations
- Equilibre des budgets

Education

- Assurer un accueil dans les meilleures conditions pour les jeunes Calmontais.
- Pérenniser le nombre de classe ouvertes dans l'école Marie Carpentier.

Culture

- Permettre à l'ensemble de la population d'avoir un accès facile à la culture.

Notre vision pour 2030

Démographie

- Croissance de la population maîtrisée sur la poursuite de la tendance actuelle (21 habitants par an en moyenne sur les 46 dernières années)
- Point d'attention : Population majoritairement propriétaire qui va donc vieillir et manque d'offre en location.

Economie et emplois

- Pour les entreprises, maintenir nos capacités d'accueil dans la limite des 4 hectares actuels (cette limitation nous est imposée par le SCOT du Pays Lauragais)
- Pour les commerces, maintenir les commerces existants tout en favorisant l'accueil de nouveaux commerces, notamment un restaurant.
- Point d'attention : Analyse des besoins de la population âgée de Calmont et accord de ces besoins avec ceux de la population jeune qui s'installe.

Tourisme et patrimoine

- Centre bourg rénové et attrayant.
- Fréquentation touristique stable.

Tourisme et patrimoine

- Centre bourg rénové et attrayant.
- Fréquentation touristique stable.

Mobilité

- Accroissement de la mobilité électrique.
- Evolution des solutions proposées à la population pour les déplacements :
 - Présence de voies douces.
 - Mise à disposition de vélos en libre-service.
 - Mise en place d'un petit bus et de transport à la demande pour RDV médicaux ou pour faire les courses.

Solidarité

- Maintien du niveau de service sociaux de proximité.
- Création de logements d'urgence.
- Pénalisation des logements vacants (121 en 2018)

Associations

- Poursuite du soutien aux associations locale.
- Promotion des manifestations regroupant plusieurs associations.
- Création d'une salle de convivialité pour les réceptions familiales.
- Création d'un événement phare

Ecologie et environnement

- Prise de conscience accrue des impacts environnementaux.
- Développement des cheminements doux
- Efforts à mener sur la communication.

Education

- Maintien du nombre d'élève et du nombre de classe actuel.
- Poursuite des travaux de rénovation et maintien en condition opérationnelle des bâtiments.

Culture

- Pérenniser un événement culturel sur la commune regroupant les associations et les habitants de tout âge.
- Etablir un programme culturel riche et varié.